

éclairage

La circulation des compétences en **Europe**

> n° 22 **Novembre 2010**





centre de ressources emploi rormation

Pôle information du Crefor, Novembre 2010

Conception-réalisation : Dominique Rousselin-Legrand

Eclairage # 22

AVANT PROPOS

Ce nouvel Eclairage porte sur la « circulation des compétences en Europe ». Dans un contexte d'éducation et de formation tout au long de la vie, étudier, travailler à l'étranger mais aussi établir des partenariats entre école, universités...sont des facteurs déterminants pour contribuer à « l'économie de la connaissance » et aussi permettre une « sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels ».

Ce dossier abordera donc la problématique de la **mobilité choisie**, mobilité promue par des campagnes, bourses, programmes, fonds spécifiques.

Faciliter, encourager la mobilité nécessite parallèlement une définition « commune » des compétences ¹.

Au travers de ce dossier, nous avons voulu:

- exposer la vision européenne de la circulation des compétences
- présenter la politique européenne de mobilité dans le domaine de la formation et de l'emploi
- clarifier le concept de « libre circulation des travailleurs »
- faire un zoom sur la promotion de la mobilité

Nous ne reviendrons pas sur les éléments présentés dans l'Eclairage # 19 de mai 2010 ² (notamment les chapitres 3 et 4) qui illustrait la notion de « reconnaissance » ; nous aborderons les points qui permettent de voir comment s'effectue la circulation des compétences : les contextes politiques, les différents programmes, la protection sociale, le droit du travail...

Nous précisons que notre collecte d'informations s'est arrêtée au 30/11/2010.

Nous ne prétendons pas à l'exhaustivité, ce dossier rend compte des principales informations sur le sujet.

Nous mettons à votre disposition une adresse mel pour vos remarques et suggestions : pole.info@crefor-hn.fr

Nous remercions **Chantal Crégut de Pôle Emploi international, Sylvie Prieur du CRIJ Haute-Normandie, Sandrine Thouin du Centre d'Information Europe Direct**, pour leurs contributions qui apportent des illustrations concrètes à ce dossier ainsi qu'à **Anne-Marie Allard du Crefor** pour les précisions apportées sur le dispositif Europass.

¹ Voir l'Eclairage #15, septembre 2009. – pp. 8-9 http://www.crefor-hn.fr/sites/default/files/Eclairage-competences-cles-1-internet.pdf

² Voir l'Eclairage # 19, mai 2010 http://www.crefor-hn.fr/sites/default/files/Eclairage19.pdf

Sommaire

1 Une vision européenne des compétences	5
1.1 Les compétences « clés » de l'Europe	5
1.2 Les premiers diplômes transnationaux	5
1.3 Référentiel compétence métier européen	6
1.4 Des initiatives sectorielles	8
1.5 Politique de gestion des compétences et politique de l'emploi semblent indissociables	9
2 La politique européenne de la mobilité	12
2.1 La mobilité « choisie » instrument fondamental d'un marché unique efficace	12
2.2 Les incidences des compétences de la politique européenne en matière de politique sociale	12
2.3 La stratégie Europe 2020	14
3 Les programmes européens de mobilité	16
3.1 Un programme cadre éducation et formation tout au long de la vie	16
3.2 Le programme « Jeunesse en action »	21
3.3 Consultation publique pour les futurs programmes européens	24
4.La libre circulation des travailleurs	25
4.1 Droit de libre circulation	25
4.2 L' optimisation de la libre circulation des travailleurs	25
4.3 Faciliter la mobilité des ouvriers et employés qualifiés	26
4.4 La promotion de parcours européen de formation en alternance	28
4.5 La circulation des travailleurs transfrontaliers	31
4.6 Pôle emploi, un acteur engagé dans l'emploi à l'international	32
5 Promotion de la mobilité européenne en Haute-normandie	36
5.1 Information sur l'Europe en Haute-Normandie	36
5.2 Mise en œuvre de la politique régionale européenne ou de cohésion	40
5.3 Des actions de coopération qui favorisent la circulation des compétences	40
5.4 Les fonds européens dans le cadre de la politique de cohésion : Objectif compétitivité régionale emploi	
5.5 Les aides pour faciliter la mobilité des Hauts-Normands	43
6 Ressources bibliographiques	45

1 Une vision européenne des compétences

Il semble nécessaire d'éclaircir la notion de compétences, **concept étroitement lié aux différentes stratégies de l'emploi qui visent à promouvoir la mobilité** dans un but de croissance et compétitivité mais aussi d'adaptabilité des travailleurs.

Cette notion de compétences a déjà été abordée dans l'**Eclairage # 15** septembre 2009 : http://www.crefor-hn.fr/sites/default/files/Eclairage-competences-cles-1-internet.pdf.

Ce chapitre présente différentes réflexions ou initiatives qui contribuent à l'élaboration d'une « référence » de base.

1.1 Les compétences « clés » de l'Europe

«Les compétences clés ³ en tant que connaissances, aptitudes et attitudes appropriées à chaque contexte sont fondamentales pour chaque individu dans une société fondée sur la connaissance. Elles comportent une valeur ajoutée au marché du travail, à la cohésion sociale et à la citoyenneté active en apportant flexibilité et adaptabilité, satisfaction et motivation. Parce qu'elles devraient être acquises par tous, la présente recommandation propose un outil de référence aux États membres pour assurer que ces compétences clés soient pleinement intégrées dans leurs stratégies et leurs infrastructures, en particulier dans le cadre de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. »

1.1.1 Huit compétences clés :

- la communication dans la langue maternelle
- la communication en langues étrangères
- la compétence mathématique et les compétences de base en sciences et technologies
- la compétence numérique
- apprendre à apprendre
- les compétences sociales et civiques
- l'esprit d'initiative et d'entreprise
- la sensibilité et l'expression culturelles

Ces compétences clés offrent un cadre de référence afin de soutenir les efforts nationaux et européens pour atteindre les objectifs qu'ils définissent. Ce cadre s'adresse en particulier aux responsables politiques, professionnels de l'éducation, employeurs et apprenants.

http://europa.eu/legislation_summaries/education_training_youth/lifelong_learning/c11090_fr.htm

Source : Site Europa, synthèse de la législation de l'UE

1.1.2 Les ministres européens de l'Education souhaitent relever le niveau des compétences de base des élèves

« L'acquisition des compétences de base, essentielle pour développer chez tout un chacun des compétences clés dans une **perspective d'éducation et de formation tout au long de la vie**, jouera un rôle déterminant pour améliorer l'employabilité des citoyens, l'inclusion sociale et l'épanouissement personnel ». http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms Data/docs/pressdata/fr/educ/117854.pdf

1.2 Les premiers diplômes transnationaux

1.2.1 Le bac européen

Il est préparé dans 15 Ecoles Européennes dans 8 pays : Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni et en France, à Strasbourg. Le bac européen permet de recevoir une **éducation multiculturelle** tout en privilégiant sa langue maternelle. Il offre les mêmes possibilités qu'un baccalauréat français et **permet en plus d'intégrer n'importe quelle université des pays membres de l'Union européenne ainsi que de la Suisse ou des Etats-Unis.**

³ Voir Eclairage # 15, septembre 2009. – p. 5 http://www.crefor-hn.fr/sites/default/files/Eclairage-competences-cles-1-internet.pdf

1.2.2 Le bac international

Le bac international de Genève, appelé également bac international, est un diplôme créé par une fondation privée suisse. Il a pour objectif de faciliter la mobilité des étudiants et de promouvoir la compréhension internationale. Ce bac permet de s'inscrire dans les cycles d'enseignement supérieur de nombreux pays : Etats-Unis, Japon, Grande-Bretagne... En France, considéré comme un diplôme étranger, il est généralement admis en équivalence du baccalauréat.

1.2.3 Le baccalauréat avec l'option internationale

Ces sections accueillent à la fois des élèves d'origine étrangère (25 à 50% des effectifs) et des élèves français. Contrairement aux sections européennes qui sont sous pilotage exclusif du ministère en charge de l'Education Nationale, les sections internationales se font avec la participation active de partenaires étrangers. Cette participation implique que des professeurs étrangers participent à l'enseignement.

Les élèves français doivent avoir une très bonne connaissance de la langue choisie, par exemple à la suite d'un séjour prolongé à l'étranger ou par la nationalité étrangère d'un parent. Les élèves étrangers, pour leur part, doivent être capables de suivre les cours des autres disciplines en français.

L'admission est très sélective. Elle se fait surtout sur le niveau en langues mais aussi sur le résultat dans les autres matières.

Ce baccalauréat constitue un atout pour la poursuite d'études à l'étranger.

1.2.4 Les baccalauréats binationaux

Le Baccalauréat franco-allemand est un dispositif bilingue à profil franco-allemand.

L'AbiBac correspond à la double délivrance du baccalauréat général et de l'Abitur (son équivalent allemand). Le Bachibac permet la double délivrance du baccalauréat français et du bachiller espagnol.

L'Esabac prévoit la double délivrance de diplômes de fin d'études secondaires français et italiens - le baccalauréat et l'Esame di Stato.

Ces doubles certifications sont issues d'accords signés entre le Ministère de l'Education nationale français et son homologue de l'autre pays. Un accord similaire a déjà été signé avec les Etats-Unis (Baccalauréat franco-américain). Des négociations sont à présent engagées avec la République tchèque, Israël et le Royaume-Uni.

http://www.euroguidance-france.org

Source: Site Euroguidance, juin 2010

1.3 Référentiel compétence métier européen

1.3.1 Savoir exactement ce que représente un diplôme en terme de compétences acquises facilitera la mobilité des travailleurs.

- « Sur le marché du travail, ce qui compte et ce qui vaut, c'est de détenir une qualification recherchée et de pouvoir en apporter la preuve ».
- « La boucle est bouclée si un jeune ou un adulte peut démontrer une fois pour toutes, qu'il maîtrise les compétences avec lesquelles est décrit le métier, dans un document dit référentiel, dont la valeur est largement dépendante du niveau d'implication de la profession (référentiel emploi, référentiel métier) . Ce document est capital.

http://www.ipemed.coop/IMG/pdf/JFN - rapport final - sept 2010.pdf

Source: Identité professionnelle et mobilité. Formation professionnelle. Proposition de travail dans le cadre des échanges Nord/Sud, rapport final; Jean-François Nallet, septembre 2010. – 38 p.

1.3.2 Illustration avec les compétences recherchées lors de l'embauche d'un chercheur

L'enquête sur les besoins en compétences dans les métiers de la recherche à l'horizon 2020, réalisée en partenariat par le département Etudes et Recherche de l'Apec et Deloitte Conseil Secteur Public., a été menée entre mai et octobre 2010 dans **8 pays** : six en Europe : France, Allemagne, Finlande, Pays-Bas, Royaume-Uni,

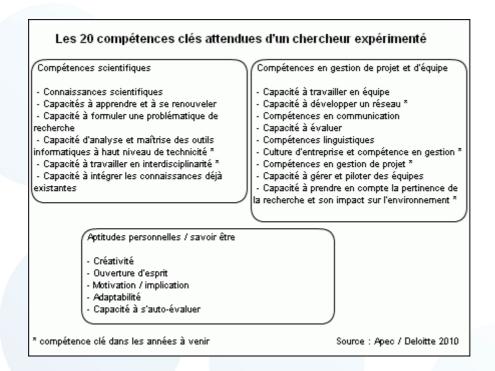
Suisse, ainsi que le Japon et les Etats-Unis. **Ces pays ont été choisis pour l'importance de leur recherche en** fonction de deux indicateurs : les dépenses en R&D en % du PIB et le nombre de chercheurs par habitant.

Elle confronte la vision et les attentes de chercheurs et de responsables de la recherche sur les compétences recherchées lors de l'embauche d'un chercheur et l'évolution dans les prochaines années, ainsi que le niveau actuel de maîtrise des compétences.

Le champ de l'étude porte sur le métier de chercheur, tant dans un environnement public que privé.

Consensus sur les 20 compétences du chercheur idéal.

Le métier de chercheur s'est considérablement transformé, notamment en se professionnalisant de plus en plus, c'est-à-dire en demandant au chercheur d'élargir sa palette de compétences en complément du strict champ scientifique qui est le sien. Ainsi, dans le cas d'un cadre expérimenté, le « chercheur type » doit posséder 20 compétences clés pour avoir toutes les chances d'être recruté, aussi bien dans le public que dans le privé.



Les compétences incontournables.

Pour six d'entre elles, le niveau d'exigence des recruteurs ira croissant dans les années à venir et les rendra déterminantes. Au premier rang, figure la capacité à savoir prendre en compte la pertinence de la recherche, compétence jugée comme la plus importante de toutes. Le chercheur devra aussi faire davantage preuve de capacités en gestion de projet et savoir développer un réseau. On attendra de lui qu'il ait une culture d'entreprise. Concernant les compétences scientifiques discriminantes, il aura à maîtriser les outils informatiques à haut niveau de technicité et travaillera en interdisciplinarité.

Les niveaux de maîtrise perçus de ces compétences clés sont très disparates selon les pays. La palette des compétences maîtrisées la plus large est reconnue chez les chercheurs anglo-saxons et, à l'inverse, la moins complète chez les chercheurs français et japonais. Pour autant, trois compétences présentent un niveau de maîtrise jugé moyen ou mauvais dans tous les pays : l'interdisciplinarité, la gestion d'équipes et la prise en compte de la pertinence de la recherche. Enfin, tous les acteurs interrogés s'accordent à dire que le marché de l'emploi pour les chercheurs sera mondial dans les prochaines années. Cela conduira les entreprises à renforcer l'attractivité et la fidélisation de leurs chercheurs. Et pour les chercheurs français, d'améliorer significativement leurs compétences linguistiques.

http://jd.apec.fr/Emploi-stage/Marche-Emploi/Enquetes-Apec/Enquetes-2010/Les-besoins-en-competences-dans-les-metiers-de-la-recherche-a-l-horizon-2020/Consensus-quasi-universel-sur-les-20-competences-du-chercheur-ideal

Source: Site Apec

Source: Apec/Deloitte Conseil, Les besoins en compétences dans les métiers de la recherche à l'horizon 2020, novembre 2010

1.3.3 Réflexion sur les qualifications transnationales?

Dans le cadre de ses travaux sur la mobilité professionnelle, <u>IPEMED</u> (Institut de Prospective Economique du Monde Méditerranéen) a lancé une réflexion sur le thème de la formation et de la **mobilité professionnelle** comme axe majeur de **coopération** dans la région. Le but est de **faciliter la mobilité professionnelle et de rendre compatible les systèmes de formation professionnelle.**

Un savoir-faire transposable d'un pays à l'autre

« La méthode proposée tient à l'hypothèse assez largement partagée qui voudrait que si tous les **métiers** n'ont pas forcément une dimension universelle, beaucoup ont une **dimension largement transnationale**. »

« Un mécanicien automobile est à peu près partout un mécanicien automobile. Les électriciens sont à peu près partout branchés sur le même courant. Un technicien ascensoriste est toujours confronté au même type de mouvement… » (…) « aux métiers transnationaux peuvent correspondre des qualifications transnationales ».

« De l'Est à l'Ouest de l'Union européenne, du Nord au Sud de l'Union pour la Méditerranée, le travail détermine des emplois et ces emplois exigent des savoirs faire, dont la reconnaissance facilite les mouvements, d'un emploi à un autre, d'une entreprise à une autre. Formatés, ces savoirs faire permettent aussi de les reproduire indiquant en d'autres termes ce que la formation doit garantir comme savoir professionnel pour prétendre à une qualification donnée. L'hypothèse centrale de cette proposition repose sur le fait qu'il y a évidemment des spécifités d'un pays à l'autre, mais qu'il y a, surtout, beaucoup de métiers qui partout s'organisent autour du même cœur. De sorte que les cadres de référence qui décrivent ces métiers sont très largement comparables».

http://www.ipemed.coop/IMG/pdf/JFN - rapport final - sept 2010.pdf

Source: Identité professionnelle et mobilité. Formation professionnelle. Proposition de travail dans le cadre des échanges Nord/Sud, rapport final ; Jean-François Nallet, septembre 2010. – 38 p.

1.4 Des initiatives sectorielles

1.4.1. <u>Eurotranslog</u> : un premier pas vers un diplôme européen de niveau V dans le transport et la logistique

« **Projet européen Leonardo da Vinci** lancé le 22 octobre 2010, Eurotranslog est opérationnel. C'est le fruit du travail de dix partenaires issus de huit États membres (Allemagne, Belgique, Espagne, Hongrie, Italie, Royaume Uni, Roumanie et France) représentant des organisations professionnelles, des organismes de formation, dont l'AFT-Iftim, et des ministères en charge de l'enseignement et de la formation professionnelle dans le transport et la logistique.

L'objectif principal du projet a été la construction de références communes permettant de décrire un profil métier, en l'occurrence celui d'une personne capable de prendre en charge l'exploitation des opérations de transport de marchandises, d'organiser et de gérer des activités logistiques liées au transport, de gérer la relation de service et de diriger une équipe.

Dans la description des activités, les **Britanniques** ont insisté sur la gestion de la relation de service, alors que les **Allemands** et les **Français** ont tenu à inclure la capacité de management d'équipe. Deux dimensions qui n'existent pas dans le BTS transport, mais qui seront présentes dans le nouveau BTS.

Ces référentiels communs doivent permettre aux étudiants d'aller se former dans les autres pays et de revenir valider leurs acquis dans le leur. Chaque État membre ayant son propre système, il peut s'agir d'un

certificat, d'une attestation, ou, comme en France, d'un diplôme de technicien supérieur (équivalent au niveau bac + 2 en France). »

www.eurotranslog.eu

Source : Le quotidien de la formation , Béatrice Delamer. 15 novembre 2010

1.4.2 Lancement du réseau européen <u>Netinvet</u> pour le secteur du commerce international et du transport

Ce réseau, **destiné à favoriser la mobilité des stagiaires de la formation**, initialement développé par le secteur du commerce international, est également ouvert au **secteur du transport**.

Le réseau Netinvet regroupe des centres de formation, quel que soit leur statut, issus de 10 pays européens (Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovénie). Il est bâti autour de deux axes : un site internet, élaboré par les acteurs du secteur du commerce international (www.netinvet.eu) et une association qui animera le réseau à compter de sa constitution en mars 2011.

Source: AEF n° 140855, Christophe Marty, 18 novembre 2010

1.5 Politique de gestion des compétences et politique de l'emploi semblent indissociables

« Il nous faut malheureusement reconnaître qu'une grande partie des Européens n'ont pas encore un niveau de qualification suffisant. Presque un tiers de la population européenne âgée de 25 à 64 ans, environ 77 millions de personnes, n'ont aucun diplôme ou bien possèdent seulement un bas niveau de qualification, alors que seulement un quart des Européens possèdent des qualifications de niveau supérieur. Les moins qualifiés sont aussi les moins susceptibles de bénéficier d'une formation continue leur permettant d'améliorer leurs compétences. Un autre grand défi est de garantir que les personnes possèdent les compétences adéquates. Il ne s'agit pas seulement d'une question d'aptitude à l'emploi à court-terme, mais de notre capacité à s'adapter à et générer les emplois de demain.»

http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=822&langId=en

Source: Rapport du groupe d'experts préparé pour la commission européenne, février 2010:

1.5.1 Faire coïncider compétences et emplois.

Une note du Cedefop relève l'impact de l'inadéquation des compétences.

« Même si les niveaux de compétences prévus vont à peu près dans le même sens, il est probable qu'en 2020, le marché du travail connaisse un excédent de certaines compétences et une pénurie d'autres compétences. Il se pourra par exemple que des personnes possèdent un titre universitaire, alors que les employeurs recherchent des compétences d'ordre professionnel.(...)

L'inadéquation des compétences **peut** contribuer à l'accroissement du taux de chômage et entraver la productivité et la compétitivité.

<u>L'inadéquation «verticale»</u>, communément appelée «suréducation», se produit lorsqu'une personne occupe un emploi nécessitant un niveau inférieur de qualification.

<u>L'inadéquation «horizontale</u>» désigne les cas dans lesquels c'est le type de qualification, plutôt que son niveau, qui n'est pas adapté à l'emploi. Les travailleurs possédant des diplômes spécialisés, par exemple, trouvent en général des emplois plus adaptés que les personnes dont les qualifications sont plus générales.

En Europe, on estime que la suréducation avoisine les 30 %, alors que, parallèlement, une part non négligeable de la population active est sous-éduquée.

Source: NOTE D'INFORMATION L'inadéquation des compétences en Europe, Cedefop. juin 2010. – 4 p.

Types d'inadéquation des compétences

<u>Types d'inadéquation des compétences</u>				
Suréducation	Un individu totalise plus d'années d'éducation que ne l'exige son emploi.			
Sous-éducation	Un individu totalise moins d'années d'éducation que ne l'exige son emploi.			
Surqualification	Un individu a un niveau de qualification plus élevé que ne l'exige son emploi.			
Sous-qualification	Un individu a un niveau de qualification moins élevé que ne l'exige son emploi.			
Surcompétence	Un individu ne peut utiliser toutes ses compétences et ses aptitudes dans son emploi actuel.			
Sous-compétence	Un individu ne possède pas les compétences et aptitudes nécessaires pour effectuer son travail de manière satisfaisante.			
Pénurie de compétences	La demande d'un type particulier de compétences est supérieure à l'offre de travailleurs disponibles possédant ces compétences.			
Excédent de compétences	La demande d'un type particulier de compétences est inférieure à l'offre de travailleurs disponibles possédant ces compétences.			
Déficit de compétences	Le niveau de compétences du travailleur est inférieur au niveau requis pour effectuer son travail de manière satisfaisante ou le type de compétences ne correspond pas aux exigences de l'emploi.			
Obsolescence économique des compétences	Les compétences précédemment utilisées dans un emploi donné ne sont plus nécessaires ou ont perdu de leur importance.			
Obsolescence physique (technique	Les compétences et aptitudes physiques ou mentales se détériorent en raison d'une atrophie ou d'un phénomène d'usure.			
Inadéquation verticale	Le niveau d'éducation ou de compétences est plus élevé ou plus faible que le niveau requis pour l'emploi			
Inadéquation horizontale	Le niveau d'éducation ou de compétences est adapté à l'emploi, mais le type d'éducation ou de compétences ne l'est pas.			
Éviction vers le bas/ Déclassement	Des individus plus qualifiés occupent des postes qui pourraient revenir à des travailleurs moins qualifiés, ce qui a pour effet d'évincer ceux-ci des emplois habituellement disponibles pour leur niveau de			
	compétences. Le «déclassement» désigne ce processus vertical, par lequel les travailleurs les moins qualifiés sont «poussés vers le bas» dans des emplois d'un niveau moins élevé encore. Tout au bas de cette échelle, certains travailleurs faiblement qualifiés peuvent même se retrouver sans emploi.			

http://www.cedefop.europa.eu/EN/Files/9023 fr.pdf

1.5.2 Compétences génériques ou spécifiques ?

« La question du sous-investissement dans la formation et de la non-réactivité des systèmes est cependant plus épineuse. **Décider dans quelles compétences investir est délicat**.

Est-il préférable pour un individu d'opter pour des **compétences génériques** afin de se préparer à différents types d'emploi et réduire le risque de déficit de compétences ? Ou bien doit-il se concentrer sur des **compétences spécifiques** qui peuvent réduire la pénurie de compétences et faciliter l'accès à un emploi connexe, mais peuvent le rendre vulnérable aux changements économiques ou technologiques? Il est nécessaire de trouver un équilibre judicieux entre ces deux extrêmes, **mais il est difficile de déterminer où celui-ci se situe et de quelle manière il diffère en fonction des individus, des entreprises et des périodes.** »

http://www.cedefop.europa.eu/EN/Files/9023_fr.pdf

Source: NOTE D'INFORMATION L'inadéquation des compétences en Europe, Cedefop. juin 2010. – 4 p.

Sommaire

2 La politique européenne de la mobilité

«Les États membres ont un rôle important à jouer dans la démonstration de l'intérêt de la **mobilité géographique et professionnelle** pour chaque personne et pour l'ensemble de l'économie. Cette mobilité est un instrument essentiel de la réussite de la **stratégie de Lisbonne**, notamment en privilégiant une approche basée sur la **flexicurité** afin de répondre aux enjeux des marchés du travail modernes. La mobilité doit être encouragée au moyen de **stratégies nationales de l'emploi** et de **programmes d'éducation et de formation tout au long de la vie** qui permettent d'acquérir, entre autres, des qualifications professionnelles et des **compétences** linquistiques et interculturelles. »

http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2007:0773:FIN:FR:PDF

Source: La mobilité, un instrument au service d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité: le plan d'action européen pour la mobilité de l'emploi (2007-2010). Communication de la commission au conseil, au parlement européen, au comité économique et social européen et au comité des régions. 6 décembre 2007. – 11 p.

2.1 La mobilité « choisie » instrument fondamental d'un marché unique efficace

<u>Créer un environnement favorable pour faire de la mobilité une pratique normale dans la carrière des travailleurs</u>

« La mobilité, entre les emplois ou entre les États membres ou les régions, est un élément essentiel des objectifs de la **Stratégie de Lisbonne** ».

La Commission a adopté en février 2002 un plan d'action en matière de compétences et de mobilité.

Pour les travailleurs, **l'élargissement de l'UE en 2004 et 2007 a multiplié les possibilités** de trouver un emploi et, pour les employeurs, d'engager des travailleurs » (...)

L'année **2006** a **été l' » Année européenne de la mobilité des travailleurs »**, débats , enquêtes ont montré les obstacles à la mobilité au sein de l'UE.

La Commission a lancé un plan d'action en matière de mobilité pour 2007-2010 dont les objectifs sont :

- « d'améliorer la législation et les pratiques administratives existantes concernant la mobilité des travailleurs ;
- de garantir le soutien stratégique des autorités à tous les niveaux ;
- de renforcer le réseau <u>EURES</u>⁴ en tant que seul instrument facilitant la mobilité des travailleurs et de leur famille :
- de sensibiliser davantage le grand public aux possibilités et aux avantages qu'offre la mobilité. »
- «La stratégie de Lisbonne et la stratégie européenne pour l'emploi ont reconnu une mobilité géographique et professionnelle accrue comme un facteur important dans la création d'emplois et le développement de l'employabilité et de l'adaptabilité de la main-d'oeuvre de l'UE dans le contexte de marchés du travail en mutation rapide. »

2.2 Les incidences des compétences de la politique européenne en matière de politique sociale

2.2.1 La politique sociale est une compétence partagée entre la Communauté européenne et les Etats membres.

La formation et le perfectionnement professionnels sont considérés comme un des domaines de la politique sociale

1986-1997 : élargissement progressif des compétences de l'UE

Avec le **traité de Maastricht en 1992**, les Etats membres attribuent à l'UE de nouvelles compétences en matière d'amélioration des conditions de travail, d'information et de consultation des salariés ainsi que de promotion de l'égalité entre hommes et femmes.

1997-2008 : compétence partagée avec les Etats membres

La Commission encourage la coopération entre les Etats membres et facilite la coordination de leur action.

⁴ Voir présentation chapitre 4, p. 26 et p. 32

Les objectifs de la politique sociale comprennent la **promotion de l'emploi ; l'amélioration des conditions de vie et de travail ; une protection sociale adéquate** ; le dialogue social ; le développement des ressources humaines **permettant un niveau d'emploi élevé et durable** et la lutte contre les exclusions.. *Traité instituant la Communauté européenne, art. 13*

2.2.2 Compétence en matière de formation professionnelle : appui aux actions des Etats membres

La formation professionnelle est le seul domaine à avoir été expressément visé par un article du **traité de Rome** qui prévoyait « L'établissement de principes généraux pour la mise en oeuvre d'une **politique commune de formation professionnelle**, pour contribuer au développement harmonieux tant des économies nationales que du marché commun ».

Suivant une logique de coopération, il s'agit d'une mission d'assistance et de soutien à chaque Etat membre pour la mise en oeuvre de sa propre politique de formation professionnelle.

Mais, contrairement au domaine de l'éducation, l'ambition et la marge de manoeuvre de l'UE sont plus grandes, ce qui lui permet d'élaborer sa propre politique de formation professionnelle. Les décisions sont prises dans le cadre de la procédure de coopération⁵.

Traité instituant la Communauté européenne, art. 150

Dans le cadre de cette compétence, l'UE a mis en place et financé des programmes de formation transnationaux : Leonardo da Vinci ⁶.

Conclusions du Conseil du 12.5.09 concernant un cadre stratégique pou la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (« Éducation et formation 2020 ») (JOUE C 119/2 du 28.5.09)

2.2.3 Compétence en matière d'éducation : principe de subsidiarité

L'Union européenne ne s'est vue reconnaître une compétence en matière d'éducation que tardivement par le traité de Maastricht, en 1992.

Pleine responsabilité des Etats membres

Chaque Etat membre assure la pleine responsabilité de l'organisation de ses systèmes éducatifs ainsi que du contenu des programmes en vertu du principe de subsidiarité.

Ce principe signifie que la Communauté intervient seulement si et dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les Etats membres et peuvent donc, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée, être mieux réalisés au niveau communautaire.

Source: Fiche pratique 20-14, Centre Inffo. 2010

La Commission européenne doit contribuer au développement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre Etats membres. Si cela est nécessaire elle doit appuyer et compléter leur action notamment pour développer la dimension européenne dans l'éducation, favoriser la mobilité. (...)

Traité instituant la Communauté européenne, art. 149

2.2.4 Compétence en matière d'emploi : objectif communautaire

Le traité d'Amsterdam en 1997 a accru le champ de compétences de l'UE. L'emploi devient un objectif communautaire, en devenant "une question d'intérêt commun".

Traité instituant la Communauté européenne, art. 2

En 1997, les Etats membres de l'Union européenne ont décidé d'élaborer une stratégie européenne pour l'emploi (SEE).

Celle-ci a pour but de coordonner les politiques de l'emploi de chaque Etat membre. Elle implique que chaque Etat membre rende des comptes annuellement sur ses performances en matière d'emploi.

⁵ Voir tableau p. 40

⁶ Voir chapitre 3

Quatre piliers sont élaborés, regroupant les priorités d'action : **employabilité**, esprit d'entreprise, faculté **d'adaptation** et égalité des chances.

<u>Chaque Etat tient compte des priorités fixées par la SEE dans leurs plans nationaux</u> pour l'emploi.

Chaque État élabore un programme national d'action qui décrit dans quelle mesure les lignes directrices pour l'emploi européennes sont mises en oeuvre au niveau national. Il est aussi appelé "plan national de réforme": "PNR ».

Ces plans nationaux sont étudiés, par le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne, et sont soumis au **Comité de l'emploi** ⁷

Source: Fiches pratiques 19-6 et 20-15, Centre Inffo. 2010

Le Conseil européen de Lisbonne en 2000 constitue une autre étape significative. Il a en effet inscrit son objectif stratégique, « Devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde... » dans un programme de travail baptisé « Éducation et Formation 2010. Systèmes différents, objectifs partagés ». Il fixe également une méthode, la méthode ouverte de coordination (MOC) 8, susceptible de respecter les souverainetés nationales tout en visant des buts communs : des lignes directrices et des objectifs que chacun s'engage à atteindre sont définis. Les objectifs sont assortis d'indicateurs et d'un calendrier que chaque État membre s'engage à respecter. Un processus d'évaluation et de suivi permet des réajustements éventuels.

Source: Bref Cereq n° 244, septembre 2007. – p. 2

La stratégie de Lisbonne, initiée en 2000 et relancée en mars 2005, arrive à échéance.

Pour succéder au programme de Lisbonne, la Commission européenne a lancé en novembre 2009 une consultation publique sur <u>une nouvelle stratégie, dite « Europe 2020</u> ». Près de 1500 réponses, principalement axées sur la crise de l'emploi, ont été envoyées.

En mars 2010, la Commission a publié le résultat de cette consultation .D'ici fin 2010 seront présentées les initiatives-phares restantes de la stratégie Europe 2020.

Dans le cadre de la mise en œuvre des orientations de la Stratégie Europe 2020 le conseil européen a décidé l'élaboration par chaque état membre d'un Programme National de Réforme (PNR) couvrant la période 2011-2014.

Source: http://www.euractiv.fr/strategie-europe-2020-dossier#fragment-1

2.3 La stratégie Europe 2020

2.3.1 La stratégie Europe 2020 confère à l'éducation et à la formation, ainsi qu'à la mobilité un rôle essentiel

L'Union européenne a adopté en juin 2010 la «Stratégie Europe 2020»

Cette stratégie définit des objectifs concrets dans des domaines prioritaires devant être atteints d'ici à 2020.

⁷ Le Comité pour l'emploi, à caractère consultatif, a été créé afin de promouvoir la coordination, entre les États membres, des politiques en matière d'emploi et de marché du travail.

Il a pour mission:

⁻ de suivre l'évolution de la situation des emplois et des politiques de l'emploi dans les États membres et dans la Communauté;

⁻ de formuler des avis et de contribuer à la préparation des délibérations du Conseil de l'UE sur les lignes directrices. Traité instituant la Communauté européenne, art. 130

⁸ La stratégie européenne pour l'emploi (SEE) repose sur la méthode ouverte de coordination (MOC) , définie par les articles 125 et 128 du traité instituant la Communauté européenne. Cette méthode garantit la définition d'objectifs globaux pour l'Union européenne.

Les objectifs chiffrés sont les suivants :

- Participation des adultes à **l'éducation et à la formation tout au long de la vie** : d'ici 2020, une moyenne d'au moins 15 % des adultes devrait participer à des activités d'éducation et de formation tout au long de la vie.
- Maîtrise insuffisante des **compétences de base** : d'ici 2020, la proportion de personnes âgées de 15 ans ayant une maîtrise insuffisante de la lecture, des mathématiques et des sciences, devrait descendre sous le niveau des 15 %.
- Diplômés de l'enseignement supérieur : d'ici 2020, la proportion des personnes âgées de 30 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur devrait être d'au moins 40 %.
- Jeunes en décrochage scolaire dans le cadre de l'éducation et de la formation : d'ici 2020, la proportion des jeunes en décrochage scolaire dans le cadre de l'éducation et de la formation devrait être inférieure à 10 %.
- Enseignement préscolaire : d'ici 2020, au moins 95 % des enfants ayant entre quatre ans et l'âge de la scolarité obligatoire devraient participer à l'enseignement préscolaire.

2.3.2 L'enseignement supérieur et la formation sont des moteurs incontournables de la stratégie Europe 2020.

Parmi les sept initiatives phare, on trouve «Jeunesse en mouvement» et «De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois».

« Jeunesse en mouvement »: L'objectif est de renforcer la performance et l'attractivité internationale des établissements d'enseignement supérieur européens et d'accroître la qualité globale de tous les niveaux d'éducation et de formation au sein de l'UE, combinant à la fois excellence et équité, en promouvant la mobilité des étudiants et des apprentis, et d'améliorer la situation des jeunes face à l'emploi. http://ec.europa.eu/eu2020/pdf/COMPLET%20FR%20BARROSO%20-%20Europe%202020%20-%20FR%20version.pdf

Source: "Europe 2020 - Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive".- p.13

«Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois»

L'objectif est de créer les conditions propices à la modernisation des marchés du travail dans le but d'améliorer les taux d'emploi et de garantir la viabilité de nos modèles sociaux. Il convient pour cela de renforcer l'autonomie des citoyens grâce à l'acquisition de nouvelles compétences afin de permettre à la main-d'oeuvre d'aujourd'hui comme de demain de s'adapter à de nouvelles conditions et à d'éventuelles réorientations de carrière, de faire baisser le chômage et d'accroître la productivité du travail. http://ec.europa.eu/eu2020/pdf/COMPLET%20FR%20BARROSO%20-%20Europe%202020%20-

Source: "Europe 2020 - Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive". - pp. 19-20

Conférence annuelle de l'Agence 2e2f : la mobilité européenne, un levier contre le décrochage scolaire ?

« La France s'inscrit pleinement dans les objectifs d'Europe 2020, affirme Renaud Rhim, adjoint au directeur général de l'enseignement scolaire. La DGESCO est prête à participer à différentes initiatives européennes dans la lutte contre le décrochage scolaire et envisage de promouvoir un programme de mobilité spécifique pour des jeunes en difficulté ».

Source : Site du Café pédagogique, novembre 2010

Sommaire

%20FR%20version.pdf

3 Les programmes européens de mobilité

3.1 Un programme cadre éducation et formation tout au long de la vie

L'actuel programme européen en matière d'éducation et de formation est le «programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie». Il s'agit d'un programme intégré qui se compose de quatre sous-programmes sectoriels (Comenius pour les écoles, Erasmus pour l'enseignement supérieur, Leonardo da Vinci pour l'enseignement et la formation professionnels et Grundtvig pour l'éducation des adultes), d'un programme transversal axé sur les domaines intersectoriels, ainsi que le programme Jean Monnet

Le programme actuel prendra fin le 31 décembre 2013.

http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc78 fr.htm

Doté d'un budget de 7 milliards d'euros, il finance des projets et activités visant à promouvoir les échanges, la coopération et la mobilité entre les systèmes éducatifs et de formation dans l'Union européenne.

Les projets sont destinés non seulement aux étudiants et aux apprenants, mais aussi aux enseignants, aux formateurs et aux autres acteurs de l'éducation et de la formation.

En 2010, 1,15 milliard d'euros sont consacrés au programme éducation et formation tout au long de la vie. Le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie pour la période 2007-2013 est le principal programme de financement dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Les objectifs quantifiés pour le programme sont les suivants :

- participation d'un élève sur vingt à des actions Comenius entre 2007 et 2013 ;
- 3 millions d'étudiants Erasmus d'ici 2011;
- 150 000 stages Leonardo d'ici 2013;
- 25 000 actions de mobilité Grundtvig d'ici 2013.

Source: Fiche pratique 20.20, Centre Inffo. 2010

3.1.1 Quatre sous-programmes financent des projets à différents niveaux de l'éducation et de la formation :

(A)	Les programmes européens d'éducation et de formation		
PROGRAMMES	BENEFICIAIRES	PROGRAMMES	BENÉRICARES
Portpolio Europass	• Étudiants	Темрия	 Établissements d'enseignement supérieu
Erasmus	Enseignants du supérieur Étudiants	GRUNDTVIG	Éducateurs Formateurs d'adultes
COMBNUS	Enseignants : écoles ; collèges ; lycées Formateurs Écoliers Collégiens lycéens Apprentis	LEONARDO MOBILITÉ	 Enseignants : écoles ; collèges ; lyoées Formateurs Personnes sur le marché de l'emplot Collégiens Lycéens Apprentis

Source: Fiche pratique 20, Centre Inffo, 2010

Les programmes ci-dessus sont les programmes européens d'éducation et de formation. Ils sont présentés dans les pages qui suivent. Le <u>portfolio Europass</u> est un dispositif innovant rassemblant 5 instruments européens normalisés : le CV Europass, le Passeport de Langues Europass, l'Europass Mobilité, le Supplément au Diplôme Europass et le Supplément au Certificat Europass.

L'europass-Mobilité est présenté dans le chapitre 4 consacré à la libre circulation des travailleurs.

Le programme Comenius soutient la coopération entre les établissements scolaires en Europe, de la maternelle au lycée (partenariats, formation, mobilité des élèves...)

Il propose

- Des projets de **mobilité individuelle pour les enseignants débutants** sur la base de trois mois, à une année scolaire,
- Des projets de mobilité plus courte de une à six semaines pour les enseignants dans le cadre de la formation continue.
- Une **mobilité individuelle des élèves** (de la troisième à la seconde à partir de 2008) qui pourront effectuer un séjour d'une durée de trois mois à une année scolaire dans un établissement européen partenaire de leur établissement d'origine

http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc84 fr.htm

Programme Comenius: montant des bourses

- Pour les étudiants, le montant est variable selon la durée et le séjour (en moyenne : 640 euros par mois, voyage compris).
 - Pour la formation continue des personnels : en moyenne 1 500 euros par stage.

Source: Fiche pratique 20.22, Centre Inffo. 2010

Le programme ERASMUS, volet enseignement supérieur

Ce programme met l'accent sur la dimension européenne de l'enseignement supérieur, sur la mobilité, la transparence et la reconnaissance académique des études.

http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc80 fr.htm

Il permet:

- La **mobilité étudiante**, envisageable à partir de la deuxième année d'enseignement supérieur et englobant outre les périodes de formation, les stages en entreprise, pour des durées, chacune de trois à douze mois.
- Les **projets de coopération université-entreprise** dont l'objectif est d'accroître la pertinence des programmes d'éducation et de formation à travers des stages en entreprise d'étudiants et de chercheurs.
- La **mobilité de formation des personnels**, d'une durée de une à six semaines, offerte à tous les types de personnel d'un **établissement d'enseignement supérieur**.

Objectifs du programme Erasmus

Outre accroître et améliorer la qualité de la mobilité, le programme Erasmus vise à :

- Accroître le volume et améliorer la **qualité de la coopération** multilatérale entre les établissements d'enseignement supérieur en Europe et
- Accroître le degré de **convergence des qualifications** acquises dans l'enseignement supérieur et le perfectionnement professionnel en Europe ;
- De favoriser la **coopération** entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises. Décision n° 1720-2006-CE du Parlement européen et du Conseil du 15.11.06, art. 21 (JOUE L32755 du 24.11.06)

Au moins 85% du budget disponible pour le programme Erasmus est consacré à l'aide à la mobilité des personnes participant à l'éducation et à la formation tout au long de la vie en Europe.

Décision n° 1720-2006-CE du Parlement européen et du Conseil du 15.11.06, art. 23 (JOUE L32755 du 24.11.06)

Précision sur la notion d''étudiants Erasmus »

Il s'agit:

- des étudiants d'établissement d'enseignement supérieur qui, après avoir terminé au moins leur première année d'études, passent une période d'études dans un autre Etat membre dans le cadre de l'action de mobilité du programme Erasmus, qu'ils aient ou non obtenu une aide financière au titre de ce programme;
- des étudiants inscrits à un programme de mastère commun dans un pays autre que celui où ils ont obtenu leur licence ;
- des étudiants d'établissements d'enseignement supérieur participant à des placements dans des entreprises ou des centres de formation.

Décision n° 1720-2006-CE du Parlement européen et du Conseil du 15.11.06, art. 22 (JOUE L32755 du 24.11.06)

Constats

Pourtant, si le **programme Erasmus** a favorisé la mobilité des étudiants, force est de constater que ce phénomène reste marginal (environ 4% des étudiants européens). La part des travailleurs qui trouvent un emploi dans un autre Etat membre est encore plus faible.

Si l'Union européenne a créé de nombreux programmes en faveur de la mobilité étudiante, les systèmes d'enseignement supérieur restent disparates dans l'Union européenne. De même, bien que la majorité des Etats membres se soient engagés à appliquer les accords de reconnaissance mutuelle des diplômes, celle-ci est rarement effective. Son absence est un frein à la mobilité des travailleurs.

 $\underline{http://www.touteleurope.eu/fr/actions/social/education-formation/presentation/l-enseignement-superieur-dans-l-ue.html}$

Source: Site toute l'Europe

LEONARDO DA VINCI, volet enseignement et formation professionnels.

Ce programme vise à améliorer l'attrait de l'enseignement professionnel pour les jeunes et stimule également la compétitivité globale du marché du travail européen en aidant les individus à acquérir des compétences, des connaissances et des qualifications nouvelles.

http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc82 fr.htm

Il permet:

- Des projets de mobilité individuelle à des élèves et des apprentis qui s'effectue à l'initiative des établissements dans le cadre de stages en entreprise d'une durée de 2 à 26 semaines et sont reconnus comme partie intégrante du cursus de formation.
- Des projets de mobilité pour les salariés et les demandeurs d'emploi, cette action est conçue comme une période de formation et /ou d'expérience professionnelle. D'une durée de 3 à 26 semaines, elle s'effectue à l'initiative d'organismes et d'établissements impliqués dans l'emploi, la formation ou le suivi de ces publics.
- D'une durée d'une à six semaines, elle est ouverte aux personnels de l'enseignement et de la formation professionnelle au sens large (enseignants, formateurs, conseillers d'orientation, responsables d'établissements, conseillers professionnels..).

Objectifs du programme Leonardo da Vinci

Outre accroître et améliorer la qualité de la mobilité, le programme Leonardo vise à :

- Accroître le volume et améliorer la qualité de la **coopération** entre les prestataires de services éducatifs, les entreprises, les partenaires sociaux et les autres organismes concernés en Europe
- Faciliter la mise au point de pratiques innovantes en matière de formation initiale et continue ainsi que leur transfert, notamment d'un pays participant à l'autre ;
- Améliorer la **transparence et la reconnaissance** des qualifications et des compétences, y compris celles acquises dans l'apprentissage non formel et informel.

Décision n° 1720-2006-CE du Parlement européen et du Conseil du 15.11.06, art. 25 (JOUE L32745 du 24.11.06)

Le programme Leonardo peut soutenir les actions visant à la mobilité des personnes participant à l'éducation et à la formation tout au long de la vie en Europe. Ce dernier objectif doit bénéficier d'au mois **60% du budget disponible** pour ce programme.

Décision n° 1720-2006-CE du Parlement européen et du Conseil du 15.11.06, art. 27 (JOUE L32745 du 24.11.06)

Leonardo da Vinci: quelques chiffres...

- En 2008, 331 projets de mobilité ont été financés en France à destination de l'Europe, soit 6 500 bourses Leonardo da Vinci .
- Le programme Leonardo da Vinci permet de recevoir une allocation forfaitaire de séjour qui contribue aux frais de préparation linguistique et culturelle (au maximum 500 euros) et aux frais de gestion (au maximum 300 euros).

Voir aussi l'enquête de satisfaction de l'agence 2e2f sur les programmes européens

Source: Fiche pratique 20-24, Centre Inffo; 2010

Mobilité vers le Royaume-Uni : demande de certificat

Dorénavant, préalablement à leur demande de visa, les participants Leonardo da Vinci FPI (en formation professionnelle initiale) et PMT (personnes disponibles sur le marché du travail) non originaires d'un pays de l'Espace Economique Européen* ou de Suisse souhaitant effectuer leur stage professionnel au Royaume Uni doivent obligatoirement obtenir un certificat, le "Tier 5 Certificate of Sponsorship".

Ce certificat est délivré par l'agence nationale britannique <u>Ecotec</u>. Le participant, accompagné de son organisme d'envoi, en fera la demande au moins 3 mois avant son départ. http://www.2e2f.fr

Source: Agence 2e2f

GRUNDTVIG, volet pour l'éducation des adultes

Lancé en 2000 et faisant désormais partie du programme global pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, Grundtvig vise à offrir aux adultes des moyens d'améliorer leurs connaissances et compétences. Le programme contribue également à faire face au problème du vieillissement de la population en Europe.

http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc86 fr.htm

Il permet:

- La mobilité de formation continue des personnels de l'éducation des adultes d'une durée d'une à six semaines.
- La **mobilité d'enseignement pour de futurs enseignants ou formateurs d'adultes** et les enseignants ou formateurs récemment diplômés (cette mobilité démarrera en 2008)
- La **mobilité individuelle des apprenants adultes** à partir de 2008, elle permettra aux apprenants adultes d'effectuer un séjour dans un organisme partenaire.

Objectifs du programme Grundtvig

Le programme Grundtvig aide les adultes à **perfectionner leurs compétences et à améliorer leur aptitude** à exercer un emploi en soutenant financièrement des formations et la mobilité à des fins d'apprentissage.

« Il constitue un pan essentiel de la stratégie de la Commission européenne en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie et contribuera à la réalisation de l'initiative Jeunesse en mouvement et des objectifs de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive."

Source : Site de la Commission européenne , éducation et formation

Outre accroître le volume et améliorer la qualité de la mobilité, le programme Grundtvig vise à :

- Accroître le volume et améliorer la **qualité de la coopération** entre les organisations concernées par l'éducation des adultes en Europe ;
- Faciliter la mise au point de **pratiques innovantes dans le domaine de l'éducation des adultes** ainsi que leur **transfert**, notamment d'un pays participant à l'autre ;
- De faire en sorte que les personnes appartenant à des groupes sociaux vulnérables et vivant dans des contextes sociaux marginaux, en particulier celles qui ont abandonné leurs études sans qualifications de base, bénéficient de solutions de remplacement pour accéder à un enseignement pour adultes ;
- Améliorer les approches pédagogiques et la gestion des organisations d'éducation des adultes. Décision n° 1720-2006-CE du Parlement européen et du Conseil du 15.11.06, art. 29 (JOUE L32745 du 24.11.06) Au moins 55% du budget disponible pour le programme Grundtvig doit être consacré à la mobilité des personnes participant à l'éducation et à la formation tout au long de la vie en Europe. Décision n° 1720-2006-CE du Parlement européen et du Conseil du 15.11.06, art. 31 (JOUE L32745 du 24.11.06)

Source: Fiche pratique 20-25, Centre Inffo. 2010

<u>Le PROGRAMME TRANSVERSAL vise à optimiser les résultats des programmes sectoriels</u>

Les problématiques de ce programme traversent l'ensemble des programmes sectoriels (Comenius, Erasmus, Grundtvig, Leonardo da Vinci).

Le programme transversal recouvre **quatre activités clés** : la coopération et l'innovation politiques, la promotion de l'apprentissage des langues, le développement des pratiques innovantes fondées sur les TIC, ainsi que la diffusion et l'exploitation des résultats relevant de ces mêmes activités.

http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc90_fr.htm

Source: Fiche pratique 20-26, Centre Inffo. 2010

<u>Le PROGRAMME JEAN MONNET vise à stimuler la réflexion sur l'intégration</u> européenne au sein d'établissements d'enseignement supérieur

Le programme Jean Monnet, qui porte spécifiquement sur les questions d'intégration européenne dans la sphère universitaire, apporte un soutien aux établissements et associations agissant dans le domaine de l'éducation et de la formation sur le plan européen.

Décision n° 1720-2006-CE du Parlement européen et du Conseil du 15.11.06, art. 34 (JOUE L32745 du 24.11.06)

Il permet:

- Aux universités et établissements d'enseignement supérieur, grâce à des **labels**, d'intégrer dans leur cursus de nouveaux enseignements sur le droit communautaire, l'intégration économique européenne, l'intégration politique européenne et l'histoire de la construction européenne. http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc88 fr.htm

Source: Fiche pratique 20-27, Centre Inffo. 2010

3.1.2 Des programmes pour les relations avec les pays tiers :

Le programme Erasmus Mundus vise à favoriser la mobilité d'étudiants de haut niveau en provenance de pays tiers, et à encourager la mobilité des étudiants et universitaires européens vers ces pays.

http://ec.europa.eu/education/external-relation-programmes/doc72_fr.htm

Le nouveau programme de la Stratégie 2020 devra se fonder sur les résultats d' Erasmus Mundus (lancé en 2004) afin d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur par l'octroi de bourses et l'instauration d'une coopération universitaire entre l'Europe et le reste du monde. L'actuel programme Erasmus Mundus prendra fin le 31 décembre 2013.

✔ Voir l'enquête :

Etudiants et alumni Erasmus Mundus : quelle expérience du séjour en France ? Les notes de Campus France n° 25 septembre 2010. – 10 p.

http://www.2e2f.fr/docs/Erasmus-Mundus/note campusfrance 25.pdf

Le programme Tempus organise la coopération inter universitaire entre les Etats membres de l'Union européenne et 27 pays de la région méditerranéenne, des Balkans

occidentaux, d'Europe orientale et d'Asie centrale. Il vise en outre la **modernisation des universités** et le **renforcement des capacités institutionnelles et administratives des établissements de l'enseignement supérieur.** http://ec.europa.eu/education/external-relation-programmes/doc70 fr.htm

Tempus entre dans sa quatrième phase 2007-2013.

TEMPUS IV est géré par l'Agence exécutive "Education, audiovisuel et culture" (EACEA).

Source: Fiche pratique 20-29.1, Centre Inffo. 2010

☞ Enquêtes sur les programmes européens en 2010

L'agence Europe-Education-Formation-France a réalisé 2 enquêtes de satisfaction en avril 2010 sur les programmes européens en 2010. Les questionnaires portaient sur le degré de satisfaction des bénéficiaires mais aussi permettaient de recueillir les avis des bénéficiaires eux-mêmes (connaissance des programmes, participation aux réunions d'informations...)

Résultats des enquêtes de satisfaction menées auprès des bénéficiaires en 2010, octobre2010. - 37 p. http://www.2e2f.fr/docs/Transversal/presentation-resultats-2010.pdf

◆ Charte européenne de qualité pour la mobilité

La Charte européenne de qualité pour la mobilité constitue le **document de référence qualitatif des séjours d'éducation et de formation à l'étranger**. Elle complète d'un point de vue qualitatif la recommandation relative à la mobilité des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs de 2001 dont elle partage le champ d'application.

La mise en œuvre de la Charte, y compris son évaluation, s'inscrivent dans le cadre du programme de travail « Éducation et formation 2010 ».

http://europa.eu/legislation_summaries/education_training_youth/lifelong_learning/c11085_fr.htm

Source : Synthèse de la législation de l'UE

3.1.3 Un outil d'information financé dans le cadre du programme Education et formation Tout au long de la Vie

Le réseau Euroquidance

Le réseau des Centres Nationaux de Ressources pour l'Orientation Professionnelle en Europe, appelé réseau Euroquidance a été créé en 1992 par la Commission Européenne.

Dans plus de 32 pays européens, les professionnels de l'orientation de ces centres sont chargés d'informer sur les systèmes éducatifs, les systèmes de formation en Europe et **d'encourager la mobilité des jeunes lls s'adressent en priorité aux professionnels-relais** mais aussi aux jeunes et aux adultes.

Le site du réseau : www.euroquidance.net

L'Agence Europe Education formation France (agence 2e2f)

En France, dans le cadre de l'éducation et de l'orientation tout au long de la vie, les Ministères de l'Emploi et de l'Education Nationale possèdent chacun un réseau de centres Euroguidance. Le réseau du Ministère de l'Education traitant de la formation initiale et le réseau du Ministère du travail de la formation continue. Ces deux réseaux travaillent en partenariat sous la tutelle de <u>l'Agence Europe Education/Formation./France (A2e2f).</u>

Le portail Ploteus

Le réseau Euroguidance assure la maintenance du portail <u>PLOTEUS</u>.

Ce portail présente l'offre de formation en Europe. et des informations sur les études en Europe.

3.2 Le programme « Jeunesse en action »

3.2.1 Une mobilité hors programme d'enseignement officiel

Ce programme vise à accroître la mobilité des jeunes, à développer les compétences en s'adonnant à des activités non formelles : échanges interculturels, volontariat européen ou international, rencontres entre jeunes et responsables politiques, échanges de pratiques et d'expériences entre associations de jeunesse.

Suite à la Communication de la Commission européenne sur une nouvelle stratégie en faveur de la jeunesse, les ministres européens de la jeunesse ont adopté un cadre pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse pour la **période 2010-2018**.

Cette nouvelle résolution a deux objectifs généraux : créer davantage d'opportunités et veiller à l'égalité pour les jeunes dans l'éducation et sur le marché de l'emploi, promouvoir la citoyenneté active, l'insertion sociale et la solidarité pour les jeunes.

http://europa.eu/youth/enews.cfm?l id=fr&boxID=13

Source: Portail européen de la jeunesse

Le programme "Jeunesse en Action", qui couvre la période 2007-2013 succède au "Programme Européen Jeunesse".

L'Agence française (INJEP) est chargée, au nom de la Commission Européenne, de la mise en oeuvre en France du **Programme Européen Jeunesse en Action (PEJA).**

Riche en possibilités (5 grandes actions), il favorise les rencontres de groupes, l'envoi et l'accueil de jeunes volontaires dans différents pays et aide les jeunes à réaliser leurs projets collectifs. Le PEJA prévoit également des actions de formation et de soutien à l'attention des animateurs et structures de jeunesse pour permettre la faisabilité et développer la qualité des projets.

3.2.2 Mise en œuvre du PEJA : tenir compte des priorités permanentes et les priorités annuelles.

Les priorités permanentes servent à garantir une mise en œuvre à long terme, structurée et cohérente du programme, tandis que les priorités annuelles garantissent la cohérence du programme avec les thèmes à l'ordre du jour au niveau européen.

<u>Pour 2010, les priorités annuelles sont axées sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale :</u>

- Dans le contexte de <u>l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale</u>, le programme Jeunesse en action soutiendra les projets destinés à faire prendre conscience aux jeunes que chacun à un rôle à jouer dans la lutte contre la pauvreté et la marginalisation, ainsi qu'à favoriser l'intégration des groupes moins favorisés.

L'enveloppe financière pour l'exécution du programme proposée par la Commission est de 885 millions d'euros sur sept ans (2007-2013).

Décision n° 1719-2006-CE du Parlement européen et du Conseil du 15.11.06, art. 13 (JOUE L327 du 24.11.06)

3.2.3 Deux actions ouvertes pour les jeunes

L'action 1 du PEJA Jeunesse pour l'Europe favorise la mobilité des jeunes de 13 à 30

ans. Elle permet d'établir un premier contact collectif avec la réalité européenne.

Trois types d'activités possibles : **échange** de Jeunes pour les 13-25 ans, initiatives de Jeunes nationale et transnationale pour les 18-30 ans, **projets Jeunesse pour la Démocratie** pour les 13-30 ans.

Action 2 : Service Volontaire Européen 9

Chaque projet de SVE fait l'objet d'un Contrat d'Activité conclu entre : **les volontaires de 18 à 30 ans** ¹⁰, une organisation d'envoi, une organisation d'accueil et une organisation coordinatrice (qui peut être une des organisations d'envoi ou d'accueil du projet global).

Le projet d'accueil SVE est d'une durée de 2 à 12 mois, une seule fois, avec la possibilité de 2 semaines à 2 mois pour les jeunes avec moins d'opportunités (qui ne peuvent envisager dans un premier temps un SVE de long terme : handicap, problèmes socio-économiques, éloignement géographique. Ceux-ci pourront après cette première expérience partir en SVE de long terme).

⁹ Voir site du CRIJ Haute-Normandie: http://www.crij-haute-normandie.org/-Partir-en-SVE-avec-le-CRIJ.html

¹⁰ Extension possible aux 16-17 ans en SVE de groupe avec un tutorat spécifique ou pour les jeunes avec moins d'opportunités.

La base de données qui répertorie les différents projets

http://ec.europa.eu/youth/evs/aod/hei en.cfm

voir projet de la **Mission locale de Rouen** en novembre 2010

http://ec.europa.eu/youth/evs/aod/hei form en.cfm?EID=14001049746

voir projet SVE de la **MJC de Duclair** en juin 2010

http://ec.europa.eu/youth/evs/aod/hei form en.cfm?EID=14001079101

3.2.4 Trois actions ouvertes aux jeunes, aux animateurs et aux divers acteurs de la jeunesse

Jeunesse dans le monde

Vise à promouvoir le dialogue, la tolérance, la sensibilité interculturelle et la solidarité au-delà des frontières de l'Union européenne afin de lutter contre les préjugés et les stéréotypes.

Soutien aux acteurs de la jeunesse

Vise à faire partager des compétences et des bonnes pratiques afin de les transférer au niveau européen, régional, local.

Coopération politique européenne dans le domaine de la jeunesse

Vise à contribuer à promouvoir la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse et à encourager l'échange de bonnes pratiques entre les administrations et les décideurs politiques à tous les niveaux. (séminaires européens)

http://www.injep.fr/-Agence-Francaise-du-Programme-.html

Source : Agence française du Programme Européen Jeunesse en Action

☞ Guide du Programme Jeunesse en action, Commission européenne, 2010. 143 p.

http://www.injep.fr/IMG/pdf/GUIDE PROG PEJA 2010 FR internet-5.pdf

◆ Le blog consacré au Programme Européen Jeunesse en Action en Haute-Normandie.

http://pejablog276.over-blog.org/categorie-10581878.html

3.2.5 Le programme JEUNESSE EN ACTION de l'Union européenne reconnaît officiellement les partenaires nationaux Eurodesk

comme des **structures d'assistance permanente** qui offrent aux jeunes et à ceux qui travaillent avec eux des informations et des conseils sur l'Europe.

Le réseau Eurodesk met à jour et gère les informations contenues dans le Portail européen de la jeunesse de la Commission européenne. Il répond également aux demandes d'information envoyées à partir du Portail de la jeunesse de la Commission. http://www.europa.eu/youth

Source: Fiche pratique 20-28, Centre Inffo. 2010

Les priorités de la commission européenne en 2011 dans le cadre du PEJA

Ces « priorités annuelles » s'inscrivent dans le cadre des « priorités permanentes » de la Commission pour la jeunesse définies sur la période 2007-2013.

http://ec.europa.eu/youth/youth-in-action-programme/doc122 fr.htm

Première des priorités, le Peja s'inscrira dans le cadre « **l'année européenne du volontariat** http://europa.eu/volunteering/fr prévue en 2011.

La Commission souhaite également « soutenir les projets valorisant l'accès des jeunes chômeurs au Peja ». Elle annonce qu'elle donnera ainsi « priorité » « aux projets abordant la question du chômage des jeunes et/ou destinés à favoriser la mobilité des jeunes chômeurs et leur participation active à la société ». (...)

3.3 Consultation publique pour les futurs programmes européens

La commission européenne lance une consultation publique sur les futurs programmes européens ¹¹ dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la politique de la jeunesse; sur la promotion de la mobilité des jeunes et sur l'impact de l'immigration dans les systèmes éducatifs européens ¹².

Le livre vert adopté par la Commission le 3 juillet 2008 a ouvert le débat sur la manière dont les politiques de l'éducation pourraient mieux aborder les enjeux de l'immigration et de la mobilité au sein de l'Union européenne.

Ce livre vert soulève diverses questions : comment s'adapter à la diversité accrue des langues maternelles et des perspectives culturelles et créer des compétences interculturelles?

Comment adapter les compétences pédagogiques et créer des liens avec les familles et les communautés immigrées? Il examine en outre les possibilités d'action au niveau européen, et notamment le rôle potentiel de la méthode ouverte de coordination et l'avenir de la directive 77/486/CEE visant à la scolarisation des enfants des travailleurs migrants des autres États membres.

Sommaire

¹¹ http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/consult/index_fr.html

¹² Migration et mobilité: enjeux et opportunités pour les systèmes éducatifs européens 3/7/2008. – 18 p. http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0423:FIN:FR:PDF

4.La libre circulation des travailleurs

4.1 Droit de libre circulation

La libre circulation des travailleurs donne aux citoyens européens le droit de chercher du travail dans un autre pays, d'y travailler sans avoir besoin d'un permis de travail, d'y résider à cette fin, d'y rester après avoir terminé leur emploi et de bénéficier de l'égalité de traitement en ce qui concerne l'accès à l'emploi, les conditions de travail et tous les autres avantages pouvant contribuer à faciliter l'intégration du travailleur dans le pays d'accueil.

Le concept - y compris le concept de travailleur lui-même - et les implications de cette liberté ont été interprétés et développés par la Cour de justice européenne dans sa jurisprudence.

(COM(2002)694). http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM;2002:0694:FIN:FR:PDF

La libre circulation des personnes est inscrite à **l'article 39 du traité CE** et a été développée par la législation secondaire, notamment le **règlement 1612/68** ¹³relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté et la **directive 2004/38/CE** ¹⁴relatif au droit de séjour.

Le droit à la libre circulation dont bénéficient les travailleurs est complété par des dispositions prévoyant la coordination des systèmes de sécurité sociale et la reconnaissance mutuelle des diplômes 15.

http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=458&langId=fr

Source: Commission européenne, Emploi, affaires sociales et égalité des chances

4.1.1 À qui s'applique l'article 39 du traité CE?

L'article 39 s'applique à ceux que l'on appelle les **travailleurs migrants**, c'est-à-dire aux ressortissants européens qui quittent un pays pour aller travailler dans un autre pays européen. Il s'applique également aux ressortissants européens qui reviennent dans leur pays d'origine après avoir exercé leur droit à la libre circulation.

Un travailleur est une personne qui entreprend un travail réel et effectif sous la direction d'une autre personne -pour lequel elle est rémunérée. Cela inclut les sportifs professionnels.

Cet article s'applique aux travailleurs salariés uniquement. Les travailleurs indépendants, les étudiants, les retraités et les personnes inactives ne sont pas couverts par l'article 39 CE mais par d'autres dispositions du droit communautaire.

http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=458&langId=fr

Source: Commission européenne, Emploi, affaires sociales et égalité des chances

4.2 L' optimisation de la libre circulation des travailleurs

4.2.1 Des outils pour optimiser la circulation des compétences

La volonté d'accroître la lisibilité, la qualité, et la reconnaissance des compétences vise à optimiser la mobilité des travailleurs .

http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc40 fr.htm

La présentation de ces outils a été réalisée dans l' Eclairage n° 19, chapitres 3 4.: http://www.crefor-hn.fr/sites/default/files/Eclairage19.pdf

¹³ http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31968R1612:FR:NOT

¹⁴ http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32004L0038:FR:NOT

¹⁵ Voir Eclairage # 19 http://www.crefor-hn.fr/sites/default/files/Eclairage19.pdf

4.2.2 EURES : réseau de coopération destiné à faciliter la mobilité des travailleurs

Fondé en 1993, EURES est un réseau de coopération entre la Commission européenne et les services publics de l'emploi ¹⁶ des États membres de l'EEE (les pays de l'Union européenne plus la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) et d'autres organisations partenaires.

http://ec.europa.eu/eures/home.jsp?lang=fr&langChanged=true

«EURES est un service communautaire centralisé (conseillers qualifiés et portail puissant) Depuis 2006, toutes les offres émanant des services publics de l'emploi nationaux de l'UE et de l'EEE sont accessibles sur le portail d'EURES en 25 langues européennes. Le réseau de conseillers EURES accorde une assistance personnalisée aux travailleurs migrants et leurs familles dans l'UE pour toute question en rapport avec leur expérience de mobilité. Il fonctionne en coopération avec d'autres structures communautaires, notamment des centres d'information générale et spécialisée et des services de résolution de problèmes à l'intention des citoyens et des entreprises, comme Eulisses en matière de sécurité sociale, le portail PLOTEUS sur les possibilités de formation, Eurodesk, ERYICA, Europe Direct, Ton Europe, Citizens' Signpost Service, Europass, des points de contact nationaux pour la reconnaissance des qualifications professionnelles, ERA-MORE le portail européen de la mobilité des chercheurs et SOLVIT. ».

http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2007:0773:FIN:FR:PDF

Source: La mobilité, un instrument au service d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité: le plan d'action européen pour la mobilité de l'emploi (2007-2010). Communication de la commission au conseil, au parlement européen, au comité économique et social européen et au comité des régions. 6 décembre 2007. – 11 p.

◆ Le site Eures rend compte des différentes expériences de mobilité, ce qui permet d'avoir un panorama des secteurs et des publics concernés.

4.2.3 SOLVIT, un réseau de résolution de problèmes en ligne

Solvit fonctionne depuis juillet 2002. Les Etats membres de l'UE y coopèrent pour régler, les problèmes résultant de la mauvaise application de la législation du marché intérieur par les autorités publiques. Il existe un centre SOLVIT dans chaque Etat membre de l'UE (ainsi qu'en Norvège, en Islande et au Liechtenstein). Les centres SOLVIT peuvent contribuer à traiter les plaintes émanant à la fois des citoyens et des entreprises. Ces centres font partie de l'administration nationale. Les services fournis par SOLVIT sont gratuits.

http://www.sgae.gouv.fr/droit/htmlpages/droit solvit accueil.html

Source : Secrétaire général des affaires européennes

4.3 Faciliter la mobilité des ouvriers et employés qualifiés

4.3.1 Elaborer des outils facilitant le recrutement

<u>Certificats européens de formation professionnelle, un outil facilitant le recrutement</u> d'un état à l'autre

L'objectif poursuivi est de permettre aux titulaires de qualifications de formation professionnelle de posséder des certificats qui rendent transparentes les compétences acquises dans un autre Etat membre. De même, l'employeur doit pouvoir disposer des informations nécessaires pour qu'il puisse comprendre le contenu des certificats de formation professionnelle et vérifier s'ils répondent aux besoins de l'entreprise.

Source: Fiche pratique 20-33, Centre Inffo. 2010

¹⁶ Voir la contribution de Chantal Crégut, pp. 32-35

Correspondance des niveaux de qualifications France-UE

France	Communauté européenne
Niveau VI, Niveau V bis: Main-d'oeuvre non qualifiée Ce niveau correspond aux emplois n'exigeant pas de formation allant au-delà de la scolarité obligatoire.	Niveau I: Correspondant à la scolarité obligatoire et à une initiation professionnelle Cette initiation professionnelle est acquise soit dans un établissement scolaire, soit dans le cadre de structures de formation extrascolaire, soit dans l'entreprise. La quantité de connaissances théoriques et de capacités pratiques est très limitée. Cette formation doit permettre principalement l'exécution d'un travail relativement simple, son acquisition pouvant être assez rapide.
Niveau V: Employé et ouvrier non qualifié À ce niveau, les emplois demandent une bonne connaissance des techniques de base. C'est la qualification qui correspond à la possession d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou d'un brevet d'études professionnelles (BEP).	Niveau II : Scolarité obligatoire et formation professionnelle (y compris notamment l'apprentissage) Ce niveau correspondant à une qualification complète pour l'exercice d'une activité bien déterminée avec la capacité d'utiliser les instruments et les techniques qui s'y rapportent. Cette activité concerne principalement un travail d'exécution qui peut être autonome dans la limite des techniques y afférentes.
Niveau IV: Ouvrier qualifié, employé qualifié et agent technique Cette qualification correspond à la possession d'un diplôme obtenu trois ans après la classe de 3e ou deux ans après un CAP/BEP. Elle peut être attestée par un brevet de technicien, baccalauréat professionnel, brevet de métier des arts, brevet de technicien	Niveau III : Scolarité obligatoire et/ou formation professionnelle et formation technique complémentaire ou formation technique scolaire ou autre, de niveau secondaire Cette formation implique davantage de connaissances théoriques que le niveau II. Cette activité concerne principalement un travail technique qui peut être exécuté de façon autonome et/ou comporter des responsabilités d'encadrement et de coordination.
Niveau III: Technicien supérieur Le technicien supérieur est le collaborateur direct de l'ingénieur ou du cadre. Sa qualification est attestée par deux diplômes: le brevet de technicien supérieur (BTS) ou le diplôme universitaire de technologie (DUT).	Niveau IV: Formation secondaire (générale ou professionnelle) et formation technique post-secondaire Cette formation technique de haut niveau est acquise dans le cadre d'institutions scolaires ou en dehors de ce cadre. La qualification qui résulte de cette formation comporte des connaissances et des capacités qui font partie de niveau supérieur. Elle n'exige pas en général la maîtrise des fondements scientifiques des différents domaines concernés. Ces capacités et connaissances permettent d'assumer, de façon généralement autonome ou de façon indépendante, des responsabilités de conception et/ou de direction et/ou de gestion.
Niveaux II et I : Ingénieur et cadre L'ingénieur ou le cadre conçoivent, préparent, organisent selon leurs fonctions et selon leur rang, tout ou partie du travail d'une entreprise. Les formations conduisant à ces qualifications sont dispensées à l'université, dans les écoles d'ingénieurs et dans les écoles supérieures spécialisées.	Niveau V: Formation secondaire (générale ou professionnelle) et formation supérieure complète Cette formation conduit généralement à l'autonomie dans l'exercice de l'activité professionnelle (salariée ou indépendante) impliquant la maîtrise des fondements scientifiques de la profession. Les qualifications requises pour exercer une activité professionnelle peuvent être intégrées à ces différents niveaux

Source: Fiche pratique 20-32.3, Centre Inffo. 2010

4.3.2 Etablir une définition commune des principales professions,

L'objectif est de faciliter la circulation des travailleurs de niveau V en publiant par branche professionnelle, la liste des titres professionnels qui correspondent à une qualification comparable.

Il ne s'agit pas d'équivalence de diplômes s'imposant dans les différents pays mais d'établir une définition commune des principales professions, sur la base d'une expertise technique et à travers une négociation impliquant les différents Etats membres et les partenaires sociaux. Pour chaque définition commune, il est indiqué l'appellation de la profession correspondante dans chacun des pays, ainsi que les principaux modes d'accès et de diplômes habituellement exigés. Seules les professions identifiées comme appartenant au niveau II de la classification européenne ont fait l'objet d'une définition.

Avec l'aval de la Commission européenne, le <u>Cedefop</u> ¹⁷ a arrêté une liste de **vingt-deux secteurs** dans lesquels sont étudiées les professions des travailleurs de niveau V.

Source: Fiche pratique 20-32.1, Centre Inffo. 2010

Grille européenne de niveaux, instrument de repérage mais....sans valeur juridique

L'UE a élaboré une grille de "niveaux" de I à V qui se réfère à la fois au parcours scolaire et au degré de complexité du travail auquel doit normalement conduire ce parcours. Cette grille n'a pas de valeur juridique. Elle repose, dans son principe, sur une correspondance entre "niveau" de formation et "niveau" de qualification des emplois occupés concernant la correspondance des qualifications de formation professionnelle entre Etats membres.

La Commission européenne a accompli des travaux de correspondance des qualifications de formation professionnelle pour les professions de niveau "travailleur qualifié" des secteurs suivants :

- hôtellerie, restauration, café;
- réparation de véhicules automobiles ;
- construction, bâtiment;
- électricité, électronique ;
- agriculture, horticulture, sylviculture;
- textiles, habillement;
- industrie métallurgique;
- industrie textile;
- commerce ;
- bureau, administration;
- chimie :
- tourisme;
- agroalimentaire;
- transports, transports publics;
- sidérurgie,
- fonderie ;
- cuir;
- médias ;
- hois

Décision n° 85-368 du 16.7.85 (JOCE L199 du 31.7.85) modifié

Source: Fiche pratique 20-32.2, Centre Inffo. 2010

4.4 La promotion de parcours européen de formation en alternance

Les parcours européens de formation en alternance caractérisent toute période de formation professionnelle qu'une personne en formation en alternance effectue dans le cadre de sa formation dans un autre Etat membre, en respectant certains critères de qualité.

L'objectif est de **constituer un partenariat** entre l'établissement où l'intéressé suit sa formation et la structure d'accueil à l'étranger.

¹⁷ Voir Eclairage # 19, p. 32 http://www.crefor-hn.fr/sites/default/files/Eclairage19.pdf

4.4.1 Pour être éligibles, les parcours doivent être reconnus ou certifiés

Notion communautaire de formation en alternance

Le texte communautaire propose une définition en cinq points de la notion de formation en alternance :

- une formation professionnelle **reconnue ou certifiée** par les autorités compétentes dans l'État membre de départ selon la législation, les procédures ou pratiques qui y sont en vigueur;
- qui comporte des **périodes structurées** de formation, dans une entreprise et, le cas échéant, dans un organisme de formation ;
- quel qu'en soit le niveau, y compris l'enseignement supérieur ;
- suivie par une personne indépendamment de son âge ;
- indépendamment du statut de la personne bénéficiaire (sous contrat de travail, contrat d'apprentissage, sous statut scolaire ou étudiant).

C'est un document numérique pour présenter aux apprentis français, allemands et anglais les opportunités de mobilité. Ce passeport donne toutes les clés pour connaître les démarches à suivre, choisir sa destination, préparer votre départ.

 $\frac{http://www.touteleurope.eu/fr/actions/social/education-formation/presentation/passeport-mobilite-desapprent is.html \#/fr/$

4.4.2 Europass-Mobilité

L' Europass-Mobilité n'est pas un programme de mobilité, il ne dispose pas d'une enveloppe budgétaire spécifique pour financer les parcours de formation européens. Il s'appuie sur les différents programmes de financement de mobilité transnationale, qu'ils soient communautaires, binationaux ou nationaux...

Il vise à promouvoir la mobilité des personnes en formation en assurant une plus grande **visibilité aux contenus des périodes de formation** effectuées dans un État membre autre que celui où la personne suit sa formation.

Décision n° 2241-2004/CE du 15.12.04 (JOUE L390 du 31.12.04)

Les modalités de délivrance de l'Europass Mobilité

L'Europass-Mobilité peut être délivré dans le cadre de divers types de formations professionnelles en alternance dès lors :

- qu'elles sont organisées de manière à permettre un réel parcours européen de formation ;
- qu'elles sont sanctionnées par un diplôme, titre ou qualification professionnelle reconnus visés par la formation

Par contre, ne sont pas concernés les dispositifs suivants :

- les placements des demandeurs d'emploi qui ne sont pas liés à une formation ;
- et ceux des post-diplômés s'ils sont de simples stages d'application sans réelle interactivité entre l'organisme de formation et l'entreprise d'accueil.

Source: Fiche pratique 20-36.2, Centre Inffo. 2010

Les obligations de l'organisme de formation

Les responsables des organismes de formation désirant faire bénéficier les personnes qu'ils envoient en mobilité de l'Europass-Formation doivent au préalable démontrer :

- la composante **"alternance**" de leur formation, et la sanction diplômante ou qualifiante à laquelle elle prépare ;
- le **respect des règles de contractualisation** avec le partenaire étranger pour la mise au point du parcours européen de formation.

Au **retour**, le responsable de l'organisme de formation **délivre alors officiellement le document**. Il **fait parvenir la photocopie des pages renseignées au <u>point de contact</u>. Par ailleurs, afin de permettre l'évaluation du dispositif, il met à jour la base de données en ligne, et renseigne les enquêtes qui lui sont adressées.**

Leur responsabilité est engagée dans la délivrance du document communautaire. Il participe à l'évaluation quantitative et qualitative du programme.

A signaler : en France, l'évaluation quantitative 18 est effectuée en temps réel.

Source: Fiche pratique 20-36, Centre Inffo. 2010

Document Europass-Mobilité et attestation

L'Europass-Mobilité précise la formation professionnelle suivie au sein de laquelle le parcours européen a été accompli, ainsi que la qualification ou le diplôme, le titre ou tout autre certificat visé par la formation.

Il spécifie que ce parcours européen fait partie de la formation suivie dans l'État membre de départ, selon la législation, les procédures ou pratiques qui y sont applicables.

Il identifie le contenu du parcours européen, en fournissant des renseignements pertinents sur l'expérience de travail ou la formation suivie pendant ce parcours ainsi que, le cas échéant, les compétences acquises et leur méthode d'évaluation.

Il indique la durée du parcours européen organisé par le partenaire d'accueil pendant l'expérience de travail ou de formation.

Il identifie le partenaire d'accueil et la fonction du tuteur.

Il est délivré par l'organisme responsable de l'organisation de la formation dans l'État membre de départ. Il contient pour chaque parcours européen, une attestation qui fait partie intégrante de l'Europass-Formation, remplie par le partenaire d'accueil et signée par le partenaire d'accueil et le bénéficiaire.

Europass Mobilité, Mode d'emploi : http://www.europe-education-formation.fr/docs/Europass/quide-EM.pdf

4.4.3 Dispositif de mise en oeuvre en France: Points nationaux de contact

Le Point national de contact, qui est le groupement d'intérêt public "Agence Europe Education Formation France", est chargé des relations avec la Commission européenne.

En liaison avec cette dernière, il organise la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation du dispositif. Il assure la promotion du dispositif (site internet comportant à la fois un volet informatif sur le dispositif et un système de saisie de données en ligne) au niveau national, l'information et la coordination des opérateurs régionaux.

Lui seul peut distribuer les Europass-Mobilité aux organisations de leur pays qui envoient des personnes à l'étranger dans le cadre des parcours européens.

Il est garant de la confidentialité des informations communiquées par les organismes de formation. Il réunit deux fois par an un conseil d'orientation.

Pour obtenir la liste des Points nationaux de contact : http://www.europass-france.org

En France, les opérateurs régionaux, les délégués académiques aux relations internationales et à la coopération (Daric), Carif ou assimilés, sont coordonnés au niveau national par le Point national de contact (PNC)

4.4.4 Rôle des Points Régionaux de Contacts (PRC)

Les opérateurs régionaux assurent conjointement la promotion du dispositif, notamment auprès des organismes de formation, des réseaux, des entreprises, des branches professionnelles, et des partenaires sociaux. Ils apportent par ailleurs une aide technique aux entreprises de leur région sollicitées pour recevoir des stagiaires étrangers, qui n'auraient pas connaissance du dispositif Europass.

Ils accompagnent l'élaboration des projets de parcours européens.

¹⁸ Voir Ressources bibliographiques, chapitre 6, programme

Ils **vérifient** que les demandes de documents vierges déposées auprès d'eux par les organismes de formation relevant de leurs tutelles respectives sont conformes au texte de la décision du Conseil européen. Ils s'appuient pour ce faire sur les autorités pédagogiques régionales.

PRC Education

Les Daric des rectorats d'académie sont désignés PRC éducation, pour les établissements sous tutelle du ministère de l'Education nationale, en partenariat avec les chargés de coopération internationale des services régionaux de formation et de développement (SFRD) des directions régionales de l'agriculture et de la forêt pour les établissements sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

PRC Emploi

Les PRC Emploi sont désignés conjointement par le préfet, le Conseil régional et les partenaires sociaux. Ils traitent les demandes émanant des organismes de formation relevant du ministère du Travail, et des ministères autres que l'Education nationale et l'Agriculture.



en Haute-Normanaie				
Votre contact "EMPLOI	Votre contact "EDUCATION	Votre contact "AGRICULTURE		
Anne-Marie ALLARD	Muriel EMILE	Stefan Le Cointe		
CREFOR - Haute Normandie	DARIC de Rouen	LPA Gilbert Martin		
Immeuble Normandie I –	Rectorat			
98, avenue de Bretagne, BP 1152	25, rue de Fontenelle	BP 116		
76176 ROUEN	76037 ROUEN Cedex	27 110 Le Neubourg		
Tel: 02 35 73 99 02	Tel: 02 32 08 90 51	Tel: 02 32 35 15 80		
Fax: 02 35 73 07 60	Fax: 02 35 08 90 53	Fax: 02 35 35 89 49		
anne-marie.allard@crefor-hn.fr	daric@ac-rouen.fr	stefan.le-cointe@educagri.fr		

http://www.europass-

france.org/espace_public/dispositif/Detail_region.asp?ED=29&EM=43&AG=119&RE=65



Europass en Région

Le 24 novembre dernier, à l'Hôtel de Région, 41 apprentis ont reçu leur Europass, fruit du projet mobilité collective « <u>Apprentis sans frontières</u> » abondé à hauteur de 21 000 € par la région.

Ces jeunes gens scolarisés dans 6 CFA haut-normands, : Marcel Sembat, La Châtaigneraie, Marcel Sauvage se sont rendus en Allemagne, Suède et Finlande début 2010(...).

Source: Ma Région n° 92, décembre 2010

4.5 La circulation des travailleurs transfrontaliers

4.5.1 Les freins à l'emploi transfrontalier

La barrière des langues, le manque de coopération et d'homogénéisation entre les pays sont des obstacles à la libre circulation des travailleurs

Lors du colloque « Coopération transfrontalière, emploi et formation » qui s'est tenu les 16 et 17 novembre 2010 à Saint Louis dans le Haut Rhin, les représentants de : **Pôle emploi** Alsace, la **Chambre de commerce et**

d'industrie de Sud-Alsace, la **Direccte** Alsace, la **Maison de l'emploi et de la formation** ont fait ressortir ses points de blocage à la mobilité.

Un manque de coopération et d'homogénéisation entre les pays

Selon les pays, les procédures et règles sont différentes, notamment concernant l'apprentissage, et peuvent impacter le contrat de travail, la couverture sociale.

Les différences de rémunérations : la Suisse pratique une politique de hauts salaires ce qui a des implications : « **Du point de vue allemand** : l'Allemagne n'attire plus que les travailleurs les moins qualifiés » selon le **Directeur-adjoint de l'Argentur für Arbeit**

La Suisse ne fait pas partie de l'UE donc son système n'est pas aligné sur celui des pays membres, mais cela ne l'empêche pas selon le représentant de l'Eures, Beat Britt, d'attirer les travailleurs transfrontaliers.

Source: Le quotidien de la formation, Benjamin d'Alguerre, 19, 18, 17/11/2010

4.5.2 Les points positifs

Les intérimaires français continuent d'être appréciés en Allemagne pour leur niveau de formation et de professionnalisme »

Mireille Thuet, Prisme fait le constat qu' « En Allemagne, les métiers demandés ont également évolué. Si 70 % des contrats d'intérim concernent, encore aujourd'hui, des emplois à faible niveau de qualification, de plus en plus d'ingénieurs sont également demandés par une Allemagne qui, globalement, en manque. « Il existe une pénurie sur un grand nombre de techniciens professionnels en Allemagne, ce sont autant d'opportunités pour les intérimaires français ».

Source: Le quotidien de la formation, Benjamin d'Alguerre, 19, 18, 17/11/2010

<u>Un parcours pédagogique permettant de se former en fonction des systèmes diplômants de 2 pays</u>

« Le Greta du Haut Doubs a formé une quinzaine de stagiaires à l'obtention d'un CAP Horlogerie, en partenariat avec des artisans et des entreprises helvètes. « Nous avons alors été confrontés à un problème : la Suisse n'étant pas membre de l'Union Européenne, les diplômes français n'y sont pas nécessairement reconnus. En matière d'horlogerie, ils ne l'étaient pas. Aussi, deux alternatives s'offraient à nous : soit former nos stagiaires pour leur faire obtenir une certification suisse, soit organiser la modularité de ce CAP pour le faire correspondre, au mieux, aux certifications locales que sont le CFC et le BMA. Cela a contraint les stagiaires à passer deux examens finaux, mais, au moins, ils sont désormais susceptibles de travailler des deux côtés de la frontière ».

Pour parvenir à ce résultat, le Greta a dû concevoir un parcours pédagogique un peu particulier, au travers d'une série de modules spécialisés, permettant aux futurs horlogers de se former en fonction des systèmes diplômants des deux pays. « Aujourd'hui, ce sont près de 1500 personnes qui ont pu s'orienter vers le secteur de l'horlogerie et obtenir un emploi », a signalé Serge Kalina. « Nous avons la chance, en Franche-Comté, d'avoir un Conseil général porteur de projets concernant les pistes à explorer pour l'emploi dans les microterritoires. La création de ce double diplôme nous a permis d'optimiser l'effet-frontière! »

Source: Le quotidien de la formation, Benjamin d'Alguerre. 17 novembre 2010

<u>4.6 Pôle emploi, un acteur engagé dans l'emploi à l'international</u>

4.6.1 Contribution de Chantal Crégut

A l'international, Pôle emploi mobilise son expertise du marché du travail et des politiques de l'emploi dans 2 domaines :

• **la Coopération internationale** : cette activité s'exerce le plus souvent dans le cadre d'un partenariat institutionnel en France (ministères, collectivités territoriales, Gip international...)

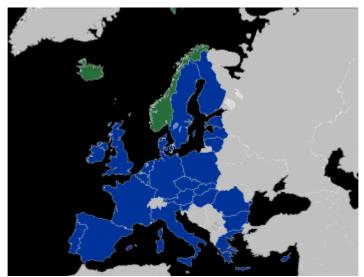
• **le Placement international** : cette activité s'exerce dans le cadre d'un réseau de 25 sites pôles emploi internationaux en métropole et dans les DOM.

Pôle emploi et EURES

La grande majorité des conseillers travaillant dans ces pôles emploi spécifiques font partie du réseau EURES.

Fondé en 1993, EURES est un réseau de coopération entre la Commission européenne et les services publics de l'emploi des États membres de l'Espace Economique Européen + la Suisse.

La mise en commun des ressources des organisations membres et partenaires d'EURES constitue une base solide, permettant au réseau EURES d'offrir des services de haute qualité aux travailleurs et aux employeurs.



Les 31 pays formant le réseau EURES avec un total de 800 conseillers



La mission des pôles emploi internationaux

Un enjeu majeur, informer, conseiller et offrir des services :

- aux candidats (salariés, étudiants, demandeurs d'emploi) qui souhaitent trouver un emploi ou acquérir une expérience professionnelle dans un pays étranger
- aux employeurs qui recrutent sur des postes basés hors de France

Dans le cadre d'Eures, favoriser la libre circulation des travailleurs dans l'espace économique européen.

Le pôle emploi international de Rouen

Situé dans les locaux du pôle emploi Espace Cadres 13 rue de Malherbe rive gauche à Rouen, le pôle emploi international propose une offre de services dédiée à la mobilité internationale et au placement en dehors des frontières :

- le recueil, la diffusion et le suivi des offres à l'étranger (www.pole-emploi-international.fr)
- l'information sur les conditions de vie et de travail
- l'information sur les marchés du travail

2 conseillères EURES, Marine FRANCIN et Frédérique VERCHER sont chargées de la mise en œuvre de cette offre de services à destination des demandeurs d'emploi, des étudiants, des actifs et des entreprises.

<u>La promotion et l'accompagnement de la mobilité internationale</u>

Les demandeurs d'emploi de la région Haute-Normandie peuvent bénéficier au pôle emploi international de Rouen :

- d'ateliers thématiques (vivre et travailler à l'étranger, vivre et travailler au Canada, vivre et travailler au Royaume Uni.....),
- de conseils et d'un accompagnement sur les projets à l'expatriation et la recherche d'offres à l'étranger en entretien individuel
- d'une documentation sur la mobilité internationale en libre consultation

Mais c'est aussi, la collaboration avec différents partenaires afin de promouvoir la mobilité à l'international auprès d'un public le plus large possible :

- participation au forum CRIJ jobs d'été avec des emplois à l'étranger
- animation d'ateliers à la Cité de métiers sur la mobilité internationale (tous les 3ème vendredi de chaque mois)
- sensibilisation des publics étudiants/stagiaires à la mobilité internationale : INBP, Universités, écoles d'ingénieurs
- participation aux différents forums régionaux en lien avec l'international (Bouger en Europe à Rouen, Forum sur la mobilité internationale à Evreux...)
- organisation de sessions d'information sur l'immigration au Canada animées par les Bureau d'immigration des provinces du QUEBEC, du New-Brunswick ou de la Nouvelle Ecosse
- organisation de réunions d'information animées par UBIFRANCE sur le Volontariat International en Entreprise V.I.E
- organisation des JOBDAYS (information sur le marché du travail et des techniques de recherche d'emploi des pays représentés) animés par les conseillères EURES de Rouen et des pays européens invités

La demande d'emploi en Haute-Normandie tournée vers l'international¹⁹

Sur la région Haute-Normandie, à fin octobre 2010, 932 demandeurs d'emploi ont indiqué une mobilité à l'international.

L'analyse de cette population fait apparaître un profil du candidat à l'expatriation comme suit :

- majoritairement masculin (74%) et âgé de –35 ans (58%)
- plutôt diplômé (à 57% titulaire à minima d'un Bac+2)
- recherchant principalement en Europe (Royaume-Uni, Allemagne, Belgique, suisse de préférence), les USA et le Canada arrivant en 2nd
- visant des postes de cadres administratifs, cadres commerciaux, cadres techniques de l'industrie

L'offre d'emploi à l'international 20

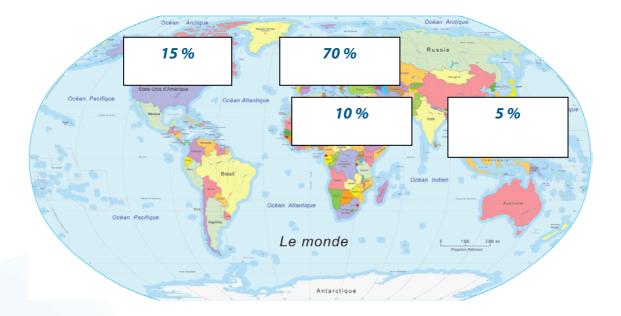
A fin octobre 2010, près de 23000 offres d'emploi à l'international ont été recueillies par l'ensemble du réseau des pôles emploi internationaux.

Les entreprises qui déposent leurs offres peuvent être françaises ou étrangères, implantées en France ou à l'étranger.

Les pays européens, et notamment les pays frontaliers sont le principal marché pour le réseau Pôle emploi international.

¹⁹ Analyse faite à partir des personnes inscrites à Pôle emploi en Cat A (sans emploi, et tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi)

²⁰ Source Direction Générale Pôle emploi Département Placement International



Europe: 70%; Amériques: 15%; Afrique – Proche & Moyen-Orient: 10%; Asie & Océanie: 5%. Les 5 pays qui recrutent le plus:

- Suisse 15%
- Belgique 12 %
- Allemagne 8%
- Etats-Unis 7%
- Royaume-Uni 5%

Les secteurs qui recrutent le plus :

- industrie
- hôtellerie restauration, tourisme et loisirs
- commerce, vente et grande distribution
- support à l'entreprise
- construction, BTP
- santé

Sites de référence :

www.pole-emploi-international.fr

http://ec.europa.eu/eures

Source: Chantal CREGUT, Responsable d'Equipe, Pôle emploi espace cadres/International, 30/11/2010

<u>Sommaire</u>

5 Promotion de la mobilité européenne en Haute-normandie

La Région Haute-Normandie s'est engagée dans une politique européenne qui s'articule autour de trois volets :

- informer.
- mettre en œuvre une politique régionale européenne et
- coopérer.

Ces actions s'appuient sur l'activité du Bureau de la Région à Bruxelles, ainsi que sur le "Relais Europe Direct" de la Région, espace d'information ouvert au public, et le réseau régional d'information qu'il anime depuis Rouen. Par ailleurs, depuis 2004, un programme d'information plus spécifiquement orienté sur la mobilité européenne des jeunes est menée en partenariat avec le <u>Centre Régional d'Information Jeunesse de Haute-Normandie</u>.

En Haute-Normandie, différents organismes contribuent à la promotion sur la mobilité européenne sous différentes formes et selon les publics concernés : information, aide financière, placement

5.1 Information sur l'Europe en Haute-Normandie

5.1.1 L'activité du Centre d'Information Europe Direct de Haute-Normandie, contribution de Sandrine Thouin

Au sein de l'Hôtel de Région se trouve le Centre de documentation, ouvert au public du lundi au vendredi de 13 heures 30 à 17 heures.

Outre ses missions d'information sur les compétences régionales, le Centre est **labellisé** par la Commission européenne depuis 1999 **Centre d'Information Europe Direct de Haute-Normandie – Rouen**.

Le réseau des CIED est présent dans chaque région d'Europe, afin d'informer au plus près les citoyens, le grand public à propos de l'Union européenne, de son fonctionnement , et permet également à la Commission de connaître la perception qu'ont les citoyens des politiques européennes.

Le Centre d'Information Europe Direct de Haute-Normandie – Rouen vous renseigne sur l'Europe à l'aide de brochures d'information, de dossiers documentaires et de plus de 1 000 ouvrages consultables ou empruntables. Il offre également la possibilité de consulter gratuitement les **bases de données européennes**, via les 6 postes informatiques mis à disposition du public.

Le Centre propose par ailleurs d'apporter un **appui pédagogique** aux **enseignants, formateurs, associations ou institutions**, pour les aider à organiser une manifestation ou un projet d'information européenne:

- par le prêt d'expositions, de jeux, de cd-roms.
- par le don de brochures européennes en nombre.
- par des recherches ciblées.

L'accueil de groupes pour sensibiliser et renseigner sur l'Union européenne est possible le matin sur rendez-vous.

Dans ce cadre, nous adaptons notre présentation au public accueilli et utilisons les supports papier et numérique disponibles au Centre de documentation.

Nous pouvons dans le même temps présenter les missions et compétences régionales.

Nous avons créé un **blog d'information**, qui présente le Centre d'Information Europe Direct de Haute-Normandie, ses missions, permet de visualiser et réserver le matériel pédagogique, d'avoir accès aux principales informations européennes via une revue de presse quotidienne, des flux RSS, des informations sur l'Europe en Haute-Normandie: http://cied-haute-normandie.jimdo.com

Présentation du réseau régional

En Haute-Normandie, se trouve un autre **Centre d'Information Europe Direct à Evreux** ; il s'agit de la **Maison de l'Europe d'Evreux**.

Nous collaborons régulièrement avec les structures régionales œuvrant dans le domaine européen. Voici nos principaux partenaires :

CRIJ: centre régional Information Jeunesse

84 rue Beauvoisine 76000 Rouen Tél : 02-32-10-49-49

Informe les jeunes sur l'Union européenne et le programme Jeunesse en action

www.crij-haute-normandie.org

SGAR (Cellule Europe)

7 place de la Madeleine 76036 Rouen Cedex Tél: 02-32-76-52-39 Fax: 02-32-76-55-20

DAERIC: Délégation académique aux relations internationales et communautaires

25 rue de Fontenelle 76037 Rouen Cedex Tél: 02-35-14-77-44 Fax: 02-35-71-56-38 daric@ac-rouen.fr

EIC: Euro Info Centre

Entreprise Europe Normandie Picardie CRCI Haute Normandie 9 rue Robert Schuman 76000 Rouen

Tél: 02-35-88-44-42 Fax: 02-35-88-06-52

- informe et conseille les professionnels, notamment les PME, sur les politiques, la réglementation et les programmes communautaires
- aide au montage de dossiers et à la recherche de partenaires européens
- veille documentaire, accès au fonds documentaire
- membre du réseau communautaire des Euro info centres (EIC)

www.entreprise-europe-normandie-picardie.fr

EURES: Euro conseiller - Pôle emploi

Pole emploi International de Rouen 13 rue Malherbe

Tél: 02-35-07-95-70 Fax: 02-35-07-45-95 peei.rouen@pole-emploi.fr

76100 Rouen

Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports

Programme Européen Jeunesse en Action David Durand Immeuble Normandie II 55 rue Amiral Cécille 76179 ROUEN cedex 1

Tél: 02.32.18.15.44

http://www.drdjs-haute-normandie.jeunesse-sports.gouv.fr/

CDE: Centre de documentation européenne de l'Université de Rouen

3 avenue Pasteur 76186 Rouen Cedex 1 Tél: 02-32-76-95-68 Fax: 02-32-76-95-76

- consultation et prêt des publications officielles des Communautés européennes, des travaux de recherche universitaires sur l'Europe, des documents d'information européenne...
- membre du réseau communautaire des Centres de documentation européenne (CDE) www.univ-rouen.fr

Maison de l'Europe d'Evreux

Centre d'Information Europe Direct (CIED) 20 r Borville Dupuis 27000 Evreux Tél :02-32-35-23-89 http://www.maison-europe27.org

Centre d'Information et d'Orientation (CIO) de Dieppe

3 Espace de Ventabren BP 156 76204 DIEPPE cedex 02.35.84.28.08 0760152c@ac-rouen.fr

Europe Echanges

27 rue Poix Blanc
76230 Bois-Guillaume
02-35-60-88-67
Association regroupant 7 communes de l'agglomération rouennaise
Jumelages, coopération et cours de langues
http://assoc.pagespro-orange.fr/europe-echanges/accueilfin.html

Mouvement européen de l'Eure

23 rue de Garennes 27120 Boiset-les-Prévanches Tél / Fax : 02-32-36-81-73

http://www.mouvement-europeen.eu/-Mouvement-Europeen-Eure-

Mouvement européen de Seine Maritime

11 avenue Pasteur Boîte n°5 76000 Rouen Tél: 02-32-83-17-82

http://www.mouvement-europeen.eu/-Mouvement-Europeen-Seine-Maritime-

Maison de l'Europe du Havre

34 rue Lord Kirchener 76600 Le Havre Tél : 02-35-21-47-97

Source: Sandrine Thouin, documentaliste, Tel: 02.35.52.57.49, Mail: europedirect@cr-haute-normandie.fr

5.1.2 Présentation de l'activité du CRIJ Haute-Normandie concernant la mobilité européenne, contribution de Sylvie Prieur

Le Centre Régional Information Jeunesse de Haute-Normandie a pour mission de renseigner les jeunes dans tous les domaines qui les concernent : études et formations, emploi et jobs, vie quotidienne, logement, santé, citoyenneté, projets, loisirs, mobilité internationale ...

Des services sont également proposés : petites annonces de jobs et de logements, aide au montage de projets, service « Atoustages » et envoi en **Service Volontaire Européen**.

Le CRIJ appartient au réseau national Information Jeunesse ; il anime et soutient un réseau de 40 structures sur le territoire régional haut-normand : les Bureaux (BIJ) et les Points (PIJ) Information Jeunesse.

Le CRIJ est membre du réseau <u>Eurodesk</u> France et Point Info de l'Office franco-allemand pour la jeunesse.

Depuis 2005, le CRIJ développe particulièrement des actions d'information sur la mobilité internationale des jeunes, grâce à une convention passée avec la Région Haute-Normandie et au soutien de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

L'objectif est d'apporter une information complète et actualisée sur les différents aspects de cette mobilité : études, stages, jobs, volontariat, échanges, rencontres et projets.

Le CRIJ est organisme d'envoi en Service Volontaire Européen (SVE).

Action de mobilité individuelle du <u>Programme Européen Jeunesse en Action</u>, le SVE s'adresse à tous les 18-30 ans, sans aucune condition de diplôme ou de qualification, pour effectuer une période de volontariat de longue durée dans une trentaine de pays. Il offre une occasion de rencontrer des jeunes venus de toute l'Europe et de développer autonomie et ouverture d'esprit.

Le dispositif est entièrement gratuit pour les volontaires.

Ceux-ci exercent des activités d'intérêt général au sein d'organismes à but non lucratif (associations, collectivités territoriales ou organismes publics). Leurs actions doivent être utiles à la communauté d'accueil et liées au développement local ou à la solidarité. Différents domaines thématiques sont proposés : social, aide à la personne, lutte contre les discriminations, art et culture, patrimoine, environnement, etc.

Les activités doivent aussi permettre aux volontaires d'acquérir des compétences sociales, techniques et personnelles.

Informations plus détaillées sur le site : www.crij-haute-normandie.org, rubrique « les dossiers du CRIJ / Europe / Partir en SVE ».

L'information sur la mobilité européenne

« **Bouger en Europe** », guide généraliste, présente l'ensemble des programmes et dispositifs destinés aux jeunes dans le contexte régional. Il est diffusé chaque année à plus de 20.000 exemplaires.

Les « Dossiers du CRIJ », consultables au CRIJ, dans les BIJ et PIJ du réseau régional et sur le site Internet du CRIJ :

- Préparer son départ en Europe
- Travailler en Europe
- Trouver un job d'été à l'étranger
- Faire un stage en Europe
- Partir comme volontaire en Europe
- Les organismes d'information sur l'Europe en Haute-Normandie
- Etudier en Europe
- Participer à des échanges, rencontres et projets en Europe
- Partir en SVE (Service Volontaire Européen)

Le site Internet <u>www.crij-haute-normandie.org</u> permet d'accéder en ligne aux dossiers du CRIJ consacrés à la mobilité européenne (rubrique Les dossiers du CRIJ / Europe), les actus «International» (concours, actualités des programmes, informations…), les blogs des volontaires SVE pendant leur mission à l'étranger et les **témoignages vidéo d'anciens volontaires** SVE envoyés par le CRIJ.

Le forum « Bouger en Europe »

En novembre 2010, le CRIJ a organisé, avec le concours de la Région et de partenaires haut-normands, un forum consacré à la mobilité internationale des jeunes.

L'objectif était d'offrir une vision transversale et globale des dispositifs et aides proposés aux 18-30 ans en rassemblant les organismes intervenant dans ce domaine.

Plus de 600 personnes ont visité les stands de 16 organismes et assisté aux différentes conférences.

Enfin, depuis 2005, le CRIJ met en place des séminaires de rencontre et des réunions de travail avec des organismes étrangers (anglais ou allemands principalement) afin de favoriser la constitution de partenariats européens pour l'élaboration de projets de mobilité destinés aux jeunes.

Centre Régional Information Jeunesse de Haute-Normandie 84, rue Beauvoisine 76000 Rouen Tél. 02 32 10 49 49 www.crij-haute-normandie.org europe@crij-haute-normandie.org

Source : Sylvie Prieur, chargée de mission au CRIJ Haute-Normandie, novembre 2010

5.2 Mise en œuvre de la politique régionale européenne ou de cohésion

5.2.1 En France, la politique régionale de l'Union européenne est coordonnée par la <u>Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité du territoire</u>

Les préfets de région sont chargés de l'examen des projets éligibles et les fonds sont gérés par les Secrétariats généraux aux Affaires régionales des Préfectures.

Politique de cohésion 2007-2013 pour la France. – 4 p.

http://ec.europa.eu/regional_policy/atlas2007/fiche/fr_fr.pdf

◆ Voir aussi sur le site de Toute l'Europe

La politique de cohésion 2007-2013 et le tableau de synthèse sur les objectifs et les fonds européens http://www.touteleurope.eu/fr/actions/economie/aide-au-developpement-des-regions/presentation/la-politique-de-cohesion-2007-2013.html#c42361

5.3 Des actions de coopération qui favorisent la circulation des compétences

La Région Haute-Normandie joue un rôle de chef de file pour nombre d'action de **coopération**, notamment avec ses voisins **britanniques**. Elle est ainsi pleinement responsable de la gestion d'un programme de coopérations entre acteurs français et britanniques ("programme Interreg").

5.3.1 Les coopérations européennes de la Région

représentent le troisième volet de son action et s'appuie sur une politique visant à **développer des** passerelles entre la Haute-Normandie et d'autres régions de l'Union européenne : avec ses voisins du Sud anglais au travers du projet Arc Manche, avec le Land allemand de Basse-Saxe et depuis octobre 2005, la Région polonaise de Poméranie. Avec ces derniers partenaires elle favorise également des actions de coopération menées par des acteurs de Haute-Normandie avec leurs homologues d'autres régions, situées en mer du Nord (régions hollandaises) et en mer Baltique (Lettonie). C'est le projet "Hanse Passage" qui rassemble guinze partenaires et donne le cadre de ces actions.

Source: Site du Conseil régional http://www.hautenormandie.fr/La-Haute-Normandie/La-Region-et-l-Europe

5.4 Les fonds européens dans le cadre de la politique de cohésion : Objectif compétitivité régionale et emploi.

5.4.1 Les Fonds structurels

Les fonds structurels proprement dits sont au nombre de deux : le Fonds européen de développement régional (Feder) et le Fonds social européen (FSE)

Avec le fonds de cohésion ²¹, ils constituent les "fonds".

Créé en 1975, le **Feder** cofinance les actions destinées à réduire les écarts de développement socioéconomique entre les différentes régions des Etats membres. : finance les infrastructures, le développement des PME, les actions pour l'éducation, la santé, la recherche, dans les régions les plus défavorisées Ses ressources sont ciblées sur certaines régions désavantagées.

Traité instituant la Communauté européenne, art. 160

Le fonds social européen (FSE) est le plus ancien des fonds structurels (1957), sa mission est de promouvoir un niveau élevé d'emploi, il finance la formation professionnelle, l'aide à l'emploi et l'insertion.

Source: Fiche pratique 20-19, Centre Inffo. 2010

²¹ Ce fonds aide les pays les plus pauvres de l'union européenne dont le PNB par habitant est inférieur à 90 % de la moyenne communautaire.

Objectifs	Priorité	Eligibilité	Fonds concernés	Montants alloués
Convergence (= ex-objectif 1)	Aider les régions et les Etats les plus en retard de développement	Régions avec un PIB/hab ≤75 % de la moyenne UE 27 + Effet statistique : Régions avec un PIB/hab ≤ 75 % de la moyenne UE15 et ≥75 % de la moyenne UE27	FSE et FEDER	81,54 % = 251 milliards d'euros
		Etats membres avec un PIB/hab ≤ 90 % de la moyenne UE 27	Fonds de cohésion	
Compétitivité régionale et emploi (= ex objectifs 2 et 3)	Anticiper et promouvoir le changement en s'appuyant sur 2 axes : l'emploi et la compétitivité	Régions non- couvertes par l'objectif Convergence. Les Etats membres proposent une liste de régions	FSE et FEDER	15,95 % = 49 milliards d'euros
Coopération territoriale européenne (= ex. programme INTERREG)	Promouvoir un développement harmonieux et équilibré de l'Union	Régions frontalières et de coopération transnationale	FEDER	2,52 % = 7,75 milliards d'euros

Source: http://www.touteleurope.eu/fr/actions/economie/aide-au-developpement-des-regions/presentation/la-politique-de-cohesion-2007-2013.html#c42361

Les députés européens ont adopté 2 résolutions le 7 octobre 2010 sur « la politique de cohésion de l'UE après 2013 et sur « l'avenir du FSE ».

«Le FSE en tant que moteur de la Stratégie Europe 2020 doit être renforcé.». ils insistent sur son importance « en tant qu'instrument essentiel dans la lutte contre le chômage, ainsi que pour améliorer l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Source: L'inffo formation n° 777, 1er au 15 novembre 2010. – p. 19

5.4.2 PROGRESS, complémentaire du FSE

En 2004, la Commission a proposé d'établir un programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale intitulé "PROGRESS". Ce programme regroupe **cinq programmes d'action** : l'emploi, la protection et inclusion sociale, les conditions de travail, la lutte contre la discrimination et la diversité, ainsi que l'égalité hommes-femmes. **Il complète, pour la période 2007-2013, le Fonds social européen (FSE)** ainsi que le soutien financier apporté au dialogue social, à **la libre circulation des travailleurs** et aux études dans le domaine social.

Il contribue également à la réalisation de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi.

Il remplace les quatre programmes précédents qui se sont terminés en 2006 et qui comprenaient des actions de lutte contre les discriminations et l'exclusion sociale, ainsi que des mesures en faveur de l'égalité hommes-femmes et de l'emploi. L'UE a opté pour un programme unique afin de rationaliser et de simplifier le financement et de concentrer les activités pour de meilleurs résultats.

PROGRESS est doté d'une enveloppe globale de 743,25 millions d'euros pour sept ans (2007-2013).

http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=327&langId=fr

Source : Site de la Commission européenne

5.4.3 Les montants alloués aux programmes de coopération

<u>Avec le programme opérationnel régional du FEDER, la Haute-Normandie dispose de</u> 219,3 millions d'euros

pour agir en faveur de l'innovation, la recherche, les TIC, l'environnement, les transports...

Avec le programme opérationnel du FSE, la Haute-Normandie bénéficie de 156,6 millions d'euros pour agir en faveur de l'emploi et de la formation.

Fonds européens en Haute-Normandie

FSE Haute-Normandie 2007-2013, Objectif compétitivité régionale et emploi http://www.europe-haute-normandie.fr/useruploads/files/plaquette FSE.pdf

L'Europe s'engage en Haute-Normandie : 156,6 millions d'euros du Fonds Social Européen pour soutenir l'emploi, la formation et l'insertion dans la région

*http://www.europe-haute-normandie.fr/en-haute-normandie/de-2007-a-2013/programme-operationnel-national-fse/

Suivi et avancement des programmes européens 2007-2013 http://www.europe-haute-normandie.fr/en-haute-normandie/suivi-et-avancement-des-programmes-europeens-2007-2013/

Avec le <u>programme Interreg IV A France (Manche) – Angleterre</u>, la région est doté d'une enveloppe de 173,5 millions d'euros du FEDER. ; le programme Interreg IV A France (Manche) – Angleterre permet de **tisser des partenariats d'acteurs pour le développement économique.**

Le <u>programme Interreg IV B</u> : La Région Haute-Normandie s'engage au sein de deux coopérations transnationales : l'Espace Europe du Nord-Ouest et l'Espace Atlantique. S'engage au **développement de l'économie de la connaissance en s'appuyant sur les capacités à innover**

Grâce à ces programmes spécialisés, il s'agit de mettre en œuvre une solidarité intelligente, évaluée, planifiée, rigoureuse et inscrite dans la durée.

Le <u>programme Interreg IV C</u>: la coopération transnationale: favoriser les échanges d'expériences entre régions européennes dans les domaines de l'innovation et de **l'économie de la connaissance** d'une part, de la maîtrise des risques et de l'environnement d'autre part.

Source : http://www.hautenormandie.fr/La-Haute-Normandie/La-Region-et-l-Europe/Beneficier-de-fonds-europeens/Objectif-Cooperation-territoriale-europeenne

5.5 Les aides pour faciliter la mobilité des Hauts-Normands

Des aides à la mobilité délivrées par d'autres organismes existent, nous avons fait le choix de ne mentionner que celles provenant de la Région et du Département .

Le guide « Bouger en Europe » réalisé par le <u>CRIJ Haute-Normandie</u> signale les autres aides possibles

5.5.1 Les aides de la Région

Région sans frontières

Ce dispositif s'adresse aux étudiants, lycéens des filières professionnelles et doctorants qui souhaitent effectuer des séjours universitaires, des stages professionnels, des projets de recherche ou des missions humanitaires à l'étranger.

Le dispositif Région sans frontières comprend un forfait "départ" et une indemnité mensuelle calculée en fonction de la situation sociale du candidat et de la durée de son séjour à l'étranger (jusqu'à 26 semaines).

Ainsi, un étudiant boursier d'études supérieures partant 26 semaines touchera 2 150 € d'aide de la Région, un non boursier 980 €.

http://www.hautenormandie.fr/Jeunesse-Formation/Enseignement-superieur/Region-sans-frontieres-partez-a-l-etranger-pour-enrichir-votre-C.V

Région sans frontières apprenti-e-s

Depuis le 1er janvier 2010, tous les apprentis haut-normands inscrits dans les CFA peuvent obtenir une aide financière de la Région pour effectuer un stage à l'étranger.

Le principe de ce dispositif est une aide forfaitaire journalière de 12€ attribuée à l'apprenti au cours de son séjour à l'étranger, majorée de 15% pour certaines destinations.

Sont concernés : les projets de **mobilité individuelle** (stage imposé par le cursus scolaire ou en option dans une épreuve facultative) et les projets de **mobilité collective** (stages collectifs organisés par les CFA avec un financement Leonardo)

Les stagiaires disposent d'un crédit temps utilisable au cours des différentes étapes de leur cursus de formation.

http://www.hautenormandie.fr/Jeunesse-Formation/Apprentissage/Region-sans-frontieres-apprenti-e-s

Le dispositif région langues

Chaque année au mois de juin, la **Région, en partenariat avec le Rectorat de Rouen**, propose à quelque 800 jeunes haut-normands en classe de seconde générale, technologique ou professionnelle de l'enseignement public, de participer gratuitement à une semaine d'immersion totale en langue anglaise. Hébergés dans les internats, les élèves sont encadrés par des professeurs d'anglais et des intervenants de pays anglophones: australien, irlandais, zambien, indien, américain, canadien...

Les frais d'hébergement et de restauration, ainsi que la rémunération des différents intervenants sont totalement pris en charge par la Région.

http://www.hautenormandie.fr/Jeunesse-Formation/Lycees/Region-langues-stage-d-immersion-en-anglais

Source : Site du Conseil régional de Haute-Normandie

5.5.2 Les aides du Département

Aide à la mobilité internationale

Le projet doit être conçu et mis en oeuvre par des jeunes dans le cadre du développement durable : être mené sur place en collaboration avec la population et favoriser l'économie locale.

Il faut être âgés de moins de 25 ans., être -au minium 3 jeunes à être concernés et à vouloir partir. et domiciliés dans le département de Seine-Maritime.

Le projet peut être porté par une association, un établissement scolaire, une collectivité locale.

Projet aidé à hauteur de 20 % de son montant, plafonné à 200 € par jeune.

Aide majorée à hauteur de 30 %, plafonné à 300 € si le projet est pérenne.

http://www.seinemaritime.net/fr/Les-actions/Education-/-Jeunesse/Jeunesse/Aide-a-la-mobilite-internationale

Bourses Aristide Briand

La bourse « Aristide Briand » est destinée au financement de périodes à l'étranger (formation, stage).

http://www.eure-en-ligne.fr/webdav/site/eure-en-

ligne/shared/formulaires/Bourses/bourse%20aristide%20Briand%202010.pdf

http://www.eure-en-ligne.fr, rubrique Boîte à formulaire, éducation

Source : Site du Conseil général de l' Eure

Sommaire

6 Ressources bibliographiques

SITES

Sites généralistes

Commission européenne

http://ec.europa.eu/education/index fr.htm

◆ à voir : Travailler/étudier à l'étranger

http://europa.eu/youthonthemove/euprogrammes study fr.htm

◆ à voir : Portail sur les études supérieures en Europe

http://ec.europa.eu/education/study-in-europe/index fr.html

Euractiv : actualité des politiques européennes en France : http://www.euractiv.fr/

Parlement européen: http://www.europarl.europa.eu

Synthèses de la législation européenne »:

http://europa.eu/legislation summaries/internal market/living and working in the internal market/free movement of workers/index fr.htm

Toute l'Europe : http://www.touteleurope.eu/fr.html

A voir Carte de France interactive des projets

Les bénéficiaires de fonds européens en Haute-Normandie http://cartobenef.asp-

public.fr/geoclip/liste benef.php?nivgeo=reg&codgeo=23

A voir rpasseport mobilité des apprentis

 $\underline{http://www.touteleurope.eu/fr/actions/social/education-formation/presentation/passeport-mobilite-desapprent is.html \#/fr/$

Welcomeurope: informations sur les financements européens http://www.welcomeurope.com

<u>Emploi</u>

EURES : Portail européen sur la mobilité de l'emploi http://ec.europa.eu/eures

Pole Emploi international

http://www.pole-emploi-international.fr/www.eei.com.fr/eei/accueil.jsp

Entreprise

Réseau communautaire Entreprise Europe Network pour les professionnels des entreprises, aide au montage de dossiers et à la recherche de partenaires européens.

http://www.entreprise-europe-normandie-picardie.fr/reseau-francais.asp

http://www.entreprise-europe-normandie-picardie.fr/reseau.asp

Etudes/formation

Agence nationale pour la promotion de l'enseignement supérieur à l'étranger

http://www.campusfrance.org

Eurydice : réseau qui offre de l'information sur les systèmes éducatifs européens ainsi qu'une analyse de ces systèmes et des politiques menées en la matière.

http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/index fr.php

PLOTEUS: Portail sur les opportunités d'études et de formation en Europe http://ec.europa.eu/ploteus

Information Jeunesse

Eurodesk: En France, Eurodesk s'appuie sur le réseau Information Jeunesse, avec:

Le CIDJ (Centre d'information et de documentation jeunesse) comme coordinateur national Plus de 72 structures régionales (CRIJ) et locales (BIJ et PIJ) réparties sur tout le territoire. http://www.eurodesk-france.org

voir publications régionales

Orientation

Euroguidance : réseau européen de centres nationaux de ressources pour l'orientation et la mobilité http://www.euroquidance-france.org/fr

Site d'orientation sur l'Europe

http://www.europe.gouv.fr

Partenariat

Association française du conseil des communes et régions d'Europe http://www.afccre.org

L' OFAJ (Office franco-Allemand pour la Jeunesse) http://www.ofaj.org

Portail vers l'instrument européen de voisinage et de partenariat (coopération euro-méditerranée) http://www.enpi-info.eu/indexmed.php?lang_id=469

Programme Jeunesse en action

http://www.injep.fr/-Actions-europeennes-.html http://outils.jeunesseenaction.fr/initiatives/spip.php?article127

Secteur

Euraxess: réseau d'information pour les chercheurs européens http://ec.europa.eu/euraxess

EURO TRANS LOG : diplôme européen dans le transport-logistique http://www.eurotranslog.eu

Netinvet: réseau pour promouvoir la mobilité des étudiants européens en commerce international http://www.netinvet.eu

Statistiques

Eurostat: statistique européenne http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/eurostat/home/

RESSOURCES

Compétence

Améliorer les compétences en améliorant la qualité de l'enseignement et la direction des établissements, Cedefop, 2010. – 65 p.

http://www.cedefop.europa.eu/EN/Files/4093 fr.pdf

Conclusions du Conseil concernant le relèvement du niveau des compétences de base dans le cadre de la coopération européenne pour l'école du XXIème siècle , 3046ème Conseil EDUCATION, JEUNESSE, CULTURE et SPORT. Bruxelles, 18 et 19 novembre 2010. – 8 p.

http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms Data/docs/pressdata/fr/educ/117854.pdf

Les besoins en compétences dans les métiers de la recherche à l'horizon 2020, APEC - DELOITTE CONSEIL, novembre 2010. – 122 p.

http://jd.apec.fr/Emploi-

<u>stage/content/download/87957/504027/version/1/file/Besoins+en+comp%C3%A9tences_complet.pdf</u> Synthèse. – 8p.

http://www.deloitte.com/assets/Dcom-

<u>France/Local%20Assets/Documents/Votre%20Secteur/Secteur%20public/Synth%C3%A8se%20Etude%20APEC%20Deloitte/Synth%C3%A8se%20Etude%20Apec%20Deloitte%20Fran%C3%A7ais.pdf</u>

Identité professionnelle et mobilité. Formation professionnelle. Propositions de travail dans le cadre d'échanges Nord/Sud, septembre 2010. – 37 p.

http://www.ipemed.coop/IMG/pdf/JFN - rapport final - sept 2010.pdf

Bricoleur, tailleur, soldat ou marin? Agenda social n° 24, juillet 2010. – pp. 7-9

L'inadéquation des compétences en europe. Note d'information. CEDEFOP, juin 2010. – 4 p. http://www.cedefop.europa.eu/EN/Files/9023 fr.pdf

De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois: agir immédiatement; rapport du groupe d'experts préparé pour la commission européenne, février 2010. – 2 p.

http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=4643&langId=fr

Mobilité

Le livret du citoyen européen. Mouvement européen France; Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe, 2009 - 11 p;

http://www.crij-haute-normandie.org/uploads/file/Actus/Livretducitoyendiffusionweb.pdf

Mobilité internationale des étudiants et début de vie active, Formation Emploi n° 103, juillet-septembre 2008. – pp. 41-55

La mobilité, un instrument au service d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité: le plan d'action européen pour la mobilité de l'emploi (2007-2010). Communication de la commission au conseil, au parlement européen, au comité économique et social européen et au comité des régions., 6 décembre 2007. – 11 p.

http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2007:0773:FIN:FR:PDF

Programmes

Guide des principaux programmes communautaires. – 64 p;

http://www.hautenormandie.fr/content/download/14067/210895/file/guide_prog_europ.pdf

Catalogue d'ateliers de Grundtvig 2010 – 2011. les ateliers de Grundtvig - mobilité d'apprenants adultes., 2010. – 263 p.

◆ Voir pp. 93-104

http://www.europe-education-formation.fr/docs/Grundtvig/workshops-catalogue-2010-211.pdf

La charte universitaire Erasmus:

http://www.europe-education-formation.fr/erasmus-mobilite-charte.php

Les étudiants français champions de la mobilité. Agence Europe-Education-Formation France, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, 2010. 10 p.

 $\underline{http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid51881/les-etudiants-francais-champions-mobilite-erasmus.html}\\$

http://media.enseignementsup-

recherche.gouv.fr/file/2010/22/6/France n1 Mobilite Erasmus en 2009 146226.pdf

Rapport enquête EUROPASS, 2010. – 21 p.

◆ Voir pp.13-14

http://www.europe-education-formation.fr/docs/Europass/rapport-europass-2010-final-site-web.pdf http://www.europe-education-formation.fr/docs/Europass/synthese-enquetes-europass-2010 4 .pdf

Résultats de l'enquête auprès des bénéficiaires des programmes et dispositifs européens 2010. Agence Europe-Education-Formation France, octobre 2010. – 36 p.

http://www.2e2f.fr/docs/Transversal/presentation-resultats-2010.pdf

Etudiants et alumni Erasmus Mundus : quelle expérience du séjour en France ? Les notes de Campus France n° 25, septembre 2010. – 10 p.

http://www.2e2f.fr/docs/Erasmus-Mundus/note campusfrance 25.pdf

ERASMUS : le palmarès des universités françaises, juillet 2010 :

http://www.europe-education-formation.fr/docs/Erasmus/classement-erasmus.pdf

http://www.europe-education-formation.fr/docs/Erasmus/universites---effectifs-etudiants-2003-2009---evol-par-univ.pdf

http://www.europe-education-formation.fr/docs/Erasmus/universites---effectifs-etudiants-2003-2009-evolution-ratio.pdf

(Voir aussi Soléo n° 24, septembre 2010. – pp; 12-15)

Approches de la mobilité étudiante, Net.Doc n° 48. Cereq, janvier 2009.- 121 p. http://www.cereq.fr/pdf/Net-Doc-48.pdf

L'autre réalité du programme erasmus : affinité sélective entre établissements et reproduction sociale des étudiants, Formation Emploi n° 103, juillet-septembre 2008. – pp. 57-74

Stratégie européenne

Cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («Éducation et formation 2020»). La dimension sociale de l'éducation et de la formation, 26 mai 2010 http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:135:0002:0007:FR:PDF

La stratégie de Lisbonne après 2010 : Propositions de la société civile organisée Rapport de synthèse au Conseil européen, CESE, janvier 2010. – 176 p. http://www.eesc.europa.eu/resources/docs/integrated-report-fr.pdf

Les voies du succès. Orientation tout au long de la vie pour mieux apprendre et travailler en Europe, Office des publications de l'Union européenne, 2010. – 16 p.

http://www.cedefop.europa.eu/EN/Files/4092 fr.pdf

La mise en oeuvre de la Stratégie de Lisbonne et son avenir après 2010 : contribution du Conseil Economique, Social et Environnemental au rapport de synthèse du Comité Economique et Social Européen, 2009. – 38 p.

http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/094000507/0000.pdf

Sommaire

Eclairage est une publication gratuite du Crefor Haute-Normandie/Pôle information Directeur de la publication Luc Chevalier Information et rédaction : Dominique Rousselin-Legrand

Conformément à la loi « Informatique &libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant; (Déclaration à la CNIL n° 756690)

© Eclairage 2010



















